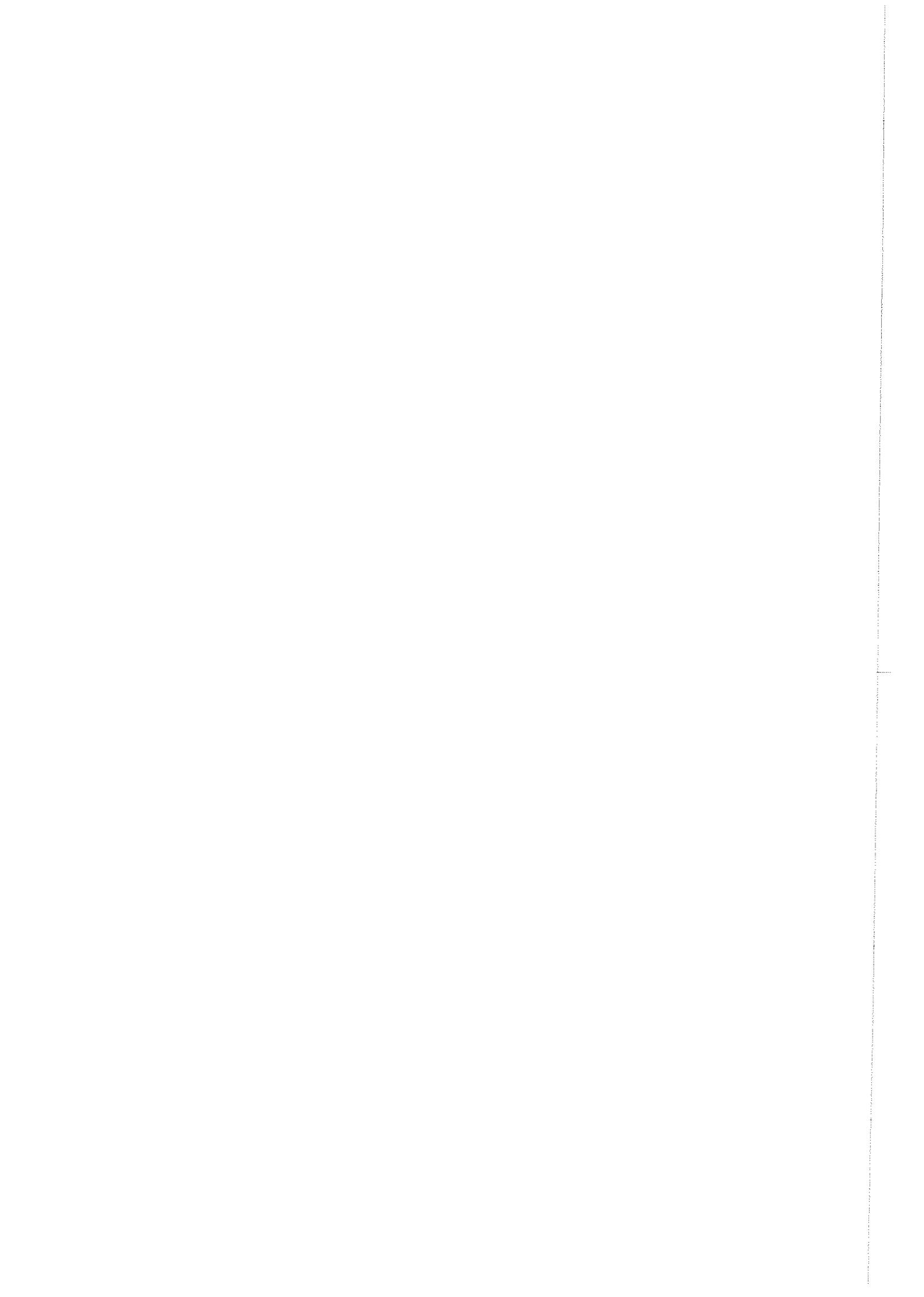


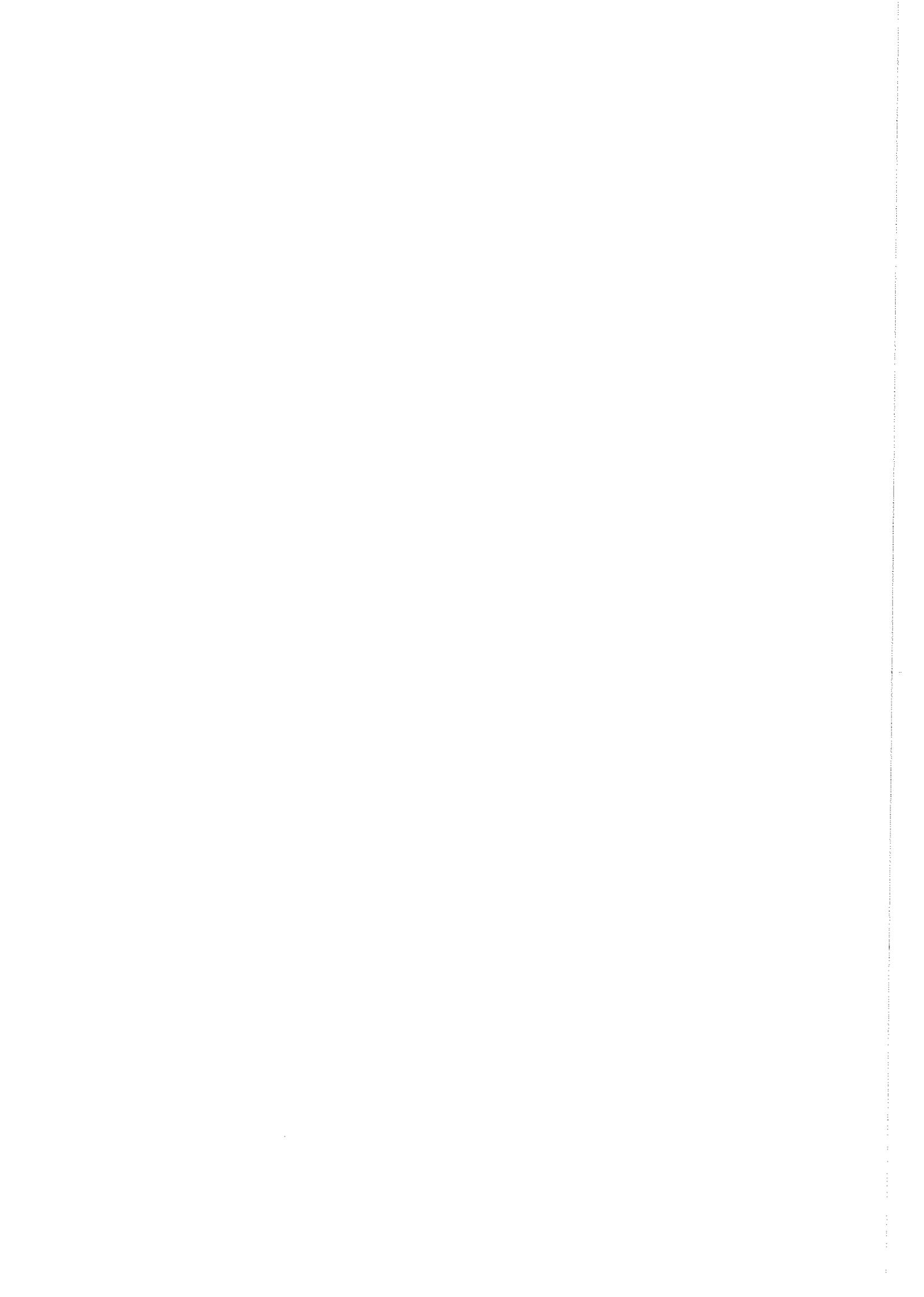
**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
15 et 16 décembre 2005**



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 16 DÉCEMBRE 2005

MATIN



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 16 DECEMBRE 2005

Matin

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : MM. Pierre BARRAU, Jean-Jacques BENOIT, Mme Christine BOST, MM. Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Yves d'AMECOURT, Michel DARGUENCE, Jean DARREMONT, Alain DAVID, Hervé De GABORY, Stéphan DELAUX, Mme Isabelle DEXPERT, MM. Philippe DORTHE, Michel DUCHENE, Bernard DUSSAUT, Bernard FATH, Mme Martine FAURE, MM. Jacques FERGEAU, Nicolas FLORIAN, Michel FROUIN, Bernard GARANDEAU, Jean-Luc GLEYZE, Michel HILAIRE, Sébastien HOURNAU, Daniel JAULT, Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, MM. Serge LAMAISON, Henri LAURENT, Yves LECAUDEY, Alain LEVEAU, Vincent LIMINIANA, Philippe MADRELLE, Francis MAGENTIES, Alain MAROIS, Guy MARTY, Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, MM. Christian MUR, Jean-Jacques PARIS, Philippe PLISSON, Alain RENARD, Gilles SAVARY, René SERRANO, Jean-Pierre SOUBIE, Jean TOUZEAU, Guy TRUPIN, Pierre YERLES

Excusés : MM. Pierre AUGÉY, Gérard CESAR, Jean-Pierre CHALARD, Mme Michèle DELAUNAY, Philippe DUBOURG, Yves FOULON, Christian GAUBERT, Jean-Marc GAÜZERE, Pierre LOTHAIRE, Jacques MAUGEIN, Alain PERONNAU, Jean-François REGERE, Jacques RESPAUD, Guy RIFFAUD, Dominique VINCENT

La séance est ouverte à 10 heures.

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT.

Intervention du Vice-Président chargé de la Jeunesse, de l'Education et de la Citoyenneté

Alain MAROIS :

Avant d'aborder les points forts du budget 2006 consacré à la jeunesse, à travers nos politiques en direction des collèves et des collégiens, nos politiques de prévention, d'éducation et de citoyenneté, nos politiques sportives et associatives, je voudrais évoquer les événements qui ont marqué cette fin d'automne, je veux parler des violences urbaines qui ont été abondamment relayées par les télévisions, radios et journaux... Cette médiatisation à outrance, orchestrant la mise en scène de certains événements, a elle-même servi de détonateur pour quelques jeunes en mal d'identité et de reconnaissance. On nous dit, on veut nous faire croire "la France s'est retrouvée en état de choc ! Le modèle républicain a volé en éclats". Mais à y regarder de plus près, la réalité est plus complexe que cela. Nombre d'élus (y compris siégeant dans cette assemblée), comme de nombreux bénévoles, comme les professionnels de l'éducation, de la prévention, de la probation, ont pu le constater. Leur action a été essentielle pendant cette période. Je tiens à le souligner.

Dans cet hémicycle, il y a quelques jours, les responsables des associations de prévention spécialisée, dont je rappelle qu'il s'agit de notre compétence, et des élus, ont dressé à notre demande l'analyse de ces événements. En Gironde, ces équipes n'ont pas noté de réactions massives d'appropriation par les jeunes des quartiers girondins des événements de la région parisienne, ce qui ne veut pas dire bien sûr qu'il n'y ait pas eu d'événements. Toutefois, cette période a mis en évidence la situation et l'attitude très préoccupante de jeunes de plus en plus jeunes habitant ces quartiers, et qui n'étaient pas toujours connus ou repérés par les professionnels de terrain. C'est pourquoi la prise en compte de ces jeunes et de leur famille, souvent dépassées par ces situations, reste centrale et à traiter en partenariat avec l'ensemble des institutions et acteurs. Tout aussi préoccupant, les équipes de prévention spécialisée ont noté la dégradation générale du climat, très liée au fort clivage entre les jeunes et les forces de l'ordre. La baisse sensible des moyens accordés aux services et aux associations qui accompagnent prioritairement les jeunes les plus en difficulté a mis à mal le maillage constitué par les professionnels sur les territoires les plus sensibles. Le Premier Ministre en a pris acte. Il est urgent que les moyens soient effectivement débloqués.

Avec les professionnels, leurs syndicats, avec les associations, nous affirmons que la diversité des acteurs présents auprès des jeunes est indispensable, car le rôle de chacun est spécifique : animateur des associations d'éducation populaire, de centres sociaux, éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), du Service Pénitencier d'Insertion et de Probation (SPIP), médiateurs, éducateurs de la prévention spécialisée, ont un rôle identifié et complémentaire.

A cette occasion, rappelons à notre assemblée que la mission de la Prévention Spécialisée, compétence de notre institution, est une mission éducative. Son action s'installe dans la durée en étant centrée sur le jeune pris comme une personne. Elle agit et interagit en lien avec nos MDSI, les Centres sociaux, les collèves, les structures spécialisées sur l'ensemble des facteurs qui conditionnent la vie du jeune. Agissant auprès de jeunes en rupture affective, psychologique, éducative, familiale, sociale,... par son action continue, elle prévient tant que faire se peut, toute situation qui mette en danger le jeune lui-même. Autant dire que son rôle ne doit pas être réduit à celui d'un pompier social, voir d'un auxiliaire de tranquillité publique qui agirait au coup par coup au fil des situations rencontrées.

Les évènements de cette fin d'automne ont donc agi comme révélateurs. Je reprendrai, si vous le permettez, quelques éléments de mon intervention du 27 juin dernier, devant notre assemblée.

- "La jeunesse n'est pas un âge de la vie déconnecté de la vie en société... elle n'échappe donc pas aux contradictions et aux crises profondes qui marquent aujourd'hui la société française : crise économique, crise sociale, crise morale, qui affectent la capacité des jeunes à se donner un avenir, à construire leur projet personnel et collectif".

Si j'insiste sur cette analyse, c'est parce que la tentation est toujours grande de se tromper de diagnostic, de céder aux sirènes médiatiques, et de proposer une série de réponses inadaptées. Ainsi, l'immense majorité des jeunes, y compris dans les quartiers dits sensibles, qui n'ont pas participé à des actes de destruction, ressentent fortement la charge médiatique qui les transforme en coupable. Les mots qui stigmatisent, les pratiques sécuritaires, vécues au quotidien, sont ressentis douloureusement. Ces jeunes ont intégré notre modèle républicain et les valeurs revendiquées de Liberté, d'Égalité, de Fraternité. Aussi, rejettent-ils avec force toutes les discriminations.

Loin de recettes toutes faites, visant à assumer la tranquillité publique, la réponse à apporter à notre jeunesse doit s'inscrire dans la durée et organiser l'action conjointe de tous, familles, citoyens, élus, bénévoles, professionnels... C'est le sens de l'action engagée par notre institution en direction de la jeunesse. Notre assemblée a approuvé les lignes directrices de cette action en adoptant le "manifeste pour la jeunesse" en juin de cette année.

La prochaine étape se traduira par l'adoption d'une charte départementale pour la jeunesse, par les grandes institutions (Éducation Nationale, DDJS, CAF, MSA) à notre initiative début 2006. Parallèlement, nous avons engagé la consultation des associations départementales, des élus locaux, des militants associatifs, des professionnels, pour construire avec eux nos nouveaux outils d'intervention. Cette démarche s'appuie sur les acquis de l'Agenda 21 pour la Gironde et s'amplifiera en 2006. Ces nouveaux outils vous seront présentés lors de la session de juin, pour permettre ensuite au second semestre d'engager le travail de diagnostic et de contractualisation, qui se traduira pleinement dans le rapport pour le BP 2007. Il s'agit là d'un travail important mené par nos services restructurés, en particulier par la DJEC. Ce travail ne peut se traduire encore complètement dans le rapport qui vous sera présenté par Christine Bost.

L'action menée en direction des jeunes s'appuie très fortement sur l'acquis que constituent nos politiques sportives et associatives. Elles vous seront présentées par Sébastien Hournau. Comme chaque année, elles présentent des propositions d'adaptation. En effet, l'ancrage territorial de nos services, leur connaissance intime de tous les niveaux du monde sportif, nous permettent d'apporter les réponses les plus adaptées aux besoins des clubs.

Je voudrais aussi souligner l'aide importante engagée auprès des communes et intercommunalités, en matière d'aides en équipements, à laquelle vient s'ajouter une panoplie cohérente de soutien aux clubs et au milieu fédéral, qui viennent soutenir les efforts et l'énergie déployés par les bénévoles girondins. Ces équipements sont reconnus comme des lieux porteurs des valeurs sportives, mais aussi des lieux de partage, de citoyenneté et de dynamique sociale.

Pour inscrire cette politique dans une logique de développement durable, nous avons mis en place un Schéma directeur des équipements sportifs en Gironde, que notre assemblée a adopté en décembre 2004, pour le budget 2005. Nous vous proposons d'en renforcer la prise en compte.

Enfin, nos politiques en faveur des Jeunes prennent en compte l'évolution du dispositif "profession sport" qui se traduit par la transformation d'Emplois Loisirs Gironde en groupement d'employeurs. Je voudrais souligner là encore l'engagement de nos services, celui personnel de Sébastien Hournau, pour accompagner ces mutations avec un premier objectif : maintenir les emplois de plus de 700 salariés !

Enfin, nous agissons pour l'ensemble des jeunes girondins, à travers notre compétence "Collège". Compétence qui s'élargit avec la loi du 13 août 2004, mais surtout, nous agissons par la conception même de notre action fondée sur des valeurs républicaines, sur la laïcité, la solidarité, l'équité. Ainsi, le budget 2006 concrétise cet engagement fort à travers ses sections d'investissement et de fonctionnement. Le dossier vous sera présenté par Guy Marty. Ce budget n'intègre pas les effets budgétaires du transfert des TOS. Les décrets ministériels viennent juste d'être publiés ; les règles de cette intégration sont certes précisées, mais nous devons attendre pour les prendre en compte. Pourtant, sans attendre cela, nos services (la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Collèges) ont fourni en 2005 un gros travail pour préparer l'accueil de cette compétence. Qu'ils en soient remerciés !

Ainsi que nous l'avons dit, nous ne pratiquerons pas la politique du pire et nous sommes soucieux de la qualité de notre action envers les collèges, les collégiens, et les personnels qui seront bientôt les nôtres. Nous travaillons dans la concertation directe avec les principaux, les gestionnaires, les syndicats représentant les différentes catégories de personnel intéressées par cette nouvelle donne. Alain Renard, pour sa part, en traitera certainement.

Pour autant, chacun comprendra, je le pense, que nous ne pourrons travailler que sur la base des moyens financiers potentiellement transférés, et que dans ces conditions nos marges de manœuvre sont et seront limitées. La recherche de l'équité, source première de transparence dans l'affectation des moyens n'en est que plus impérative. Les premiers signes devront être adressés à l'ensemble des communautés éducatives. Je vous invite à le garder à l'esprit.

Sur le plan budgétaire, le budget 2006 intègre la prise en charge effective des contrats d'accompagnement à l'emploi, et ce dès le 1^{er} janvier 2006. Les transferts, c'est aussi celui de la responsabilité de la carte scolaire, responsabilité qui est d'ores et déjà la nôtre. Elle constituera un enjeu majeur pour la gestion de notre Plan Prévisionnel d'Investissement, plan qui doit être la résultante, certes, des nécessités matérielles et de sécurité, des nécessités démographiques, des cadres budgétaires, mais qui doit aussi refléter les objectifs qualitatifs tels que celui de la mixité sociale, et celui de l'identité territoriale. L'année 2006 sera celle marquante de la livraison de nouveaux collèges. Pour autant notre P.P.I. marque notre volonté de poursuite de l'effort engagé. En 2006 nous prendrons en compte le plein effet de la revalorisation de l'aide aux collégiens sous forme de bourse ou d'accès à la demi-pension.

Sur l'ensemble des champs que je viens d'évoquer, l'action menée, les mesures proposées, s'intègrent dans la logique de développement durable de l'Agenda 21 ainsi que dans l'approche de notre action territoriale menée par notre institution.

Pour conclure, je veux mettre en exergue le fort engagement de nos services, des élus avec qui je travaille, les présidents de commission, de nos services sous l'impulsion de Jean-Marie Fargeas. Ils sont porteurs de l'élaboration et de l'évolution de nos politiques. Ils sont au rendez-vous des échéances démographiques pour les collèges, de la décentralisation. Et ils se préparent à agir au plus près du terrain par la territorialisation de nos interventions.

M. LE PRESIDENT :

Merci à notre collègue Alain Marois pour cette réflexion philosophique, et également pour tout le travail qui a été accompli sous sa direction, avec toutes ses équipes. Je voudrais vraiment lui exprimer toute ma gratitude.

MAINTENANCE ET FONCTIONNEMENT DES COLLEGES GIRONDINS

Rapporteur : Guy MARTY

Mesdames, Messieurs,

Le budget 2006 consacré à l'entretien des locaux des collèges et aux charges liées à leur fonctionnement, reflète l'engagement soutenu de notre collectivité.

Afin d'assurer le meilleur entretien des collèges, deux procédures ont été mises en œuvre. D'une part, l'attribution d'une **Dotations Spéciale de Maintenance** permettant aux établissements de passer commande de travaux d'entretien courant. Je vous rappelle que l'enveloppe financière consacrée à cette dotation, a été doublée en 2004, elle est reconduite à hauteur de 2,3 M€ en 2006.

D'autre part, la programmation annuelle des travaux de maintenance incombant à notre collectivité et les études nécessaires requièrent en 2006 une enveloppe de 5.610.000 €.

L'inscription d'une enveloppe de 250.000 € va permettre de réaliser des travaux, préalablement au règlement de certains contentieux.

A l'occasion de la répartition des **dotations de fonctionnement allouées aux 101 collèges** publics girondins pour 2006, nous avons revalorisé le critère coût par élève de 1,8 %. Les collèges classés en Zone d'Education Prioritaire et en Réseau d'Education Prioritaire, bénéficient d'une dotation supplémentaire spécifique. Cette répartition nécessite une enveloppe de 9.652.000 €.

Une réserve financière de 330.000 € est constituée. C'est au total une enveloppe budgétaire de 9.982.000 € qui est mobilisée en 2006 pour le fonctionnement des collèges.

Notre collectivité a mis en œuvre **une politique de soutien en faveur de la pédagogie**, qui comprend l'attribution d'aides aux ateliers de pratiques artistiques et projets culturels variés, le renouvellement des fonds documentaires des Centres de Documentation et d'Information des collèges restructurés, le financement d'actions pédagogiques innovantes, et l'équipement informatique pédagogique, par le subventionnement, à hauteur de 70 % des projets présentés par les établissements.

L'ensemble de ces aides à la pédagogie requiert une enveloppe de 1.125.000 €.

Notre collectivité attribue également, conformément aux textes en vigueur, **une dotation de fonctionnement aux 28 collèges privés** sous contrat d'association, pour un montant de 1.962.000 €.

La gestion des déchets constitue une problématique qui réclame toute notre attention. Les collèges publics et privés étant assujettis au paiement de la redevance pour l'enlèvement des déchets, notre collectivité a décidé de les aider financièrement à hauteur de 80 % du coût la première année, et à hauteur de 60 % la deuxième année, à condition qu'une politique de tri et de réduction des volumes soit mise en œuvre par les établissements. Une enveloppe de 680.000 € est prévue en 2006 dans ce cadre.

Dans le cadre des compétences transférées au Conseil Général en matière de gestion des contrats aidés précédemment pris en charge par l'Etat, une enveloppe de 500.000 € est prévue pour assurer la part salariale incombant à notre collectivité, soit 35 %, pour la rémunération de ces personnels recrutés par les établissements, après notre accord.

En conclusion, je vous saurais gré de bien vouloir vous prononcer sur notre politique en faveur de l'entretien et du fonctionnement des collèges, et adopter les crédits nécessaires à sa mise en œuvre qui s'élèveront à 12.437.000 € en autorisations de programme et 28.074.022 € en crédits de paiement.

AVIS DE LA COMMISSION COLLEGES ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU 1^{ER} DEGRE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT.

Toutefois, la Commission propose que l'amendement suivant soit apporté au rapport "Maintenance et Fonctionnement" des collèges de la Gironde :

- Compte tenu de l'attachement de notre collectivité à assurer un service public de restauration de qualité dans les E.P.L.E., et dans l'attente de la définition de notre politique tarifaire de restauration dans les collèges, il est proposé de maintenir au même niveau le taux de participation des familles (22,5 % ou 10 % lorsque les repas sont fabriqués à l'extérieur pendant les travaux de restructuration), et de demander aux E.P.L.E. de verser directement ces produits à notre collectivité. Une ligne de recette sera créée à cet effet au budget départemental 2006.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Nicolas FLORIAN :

Sur ce qui est présenté on adhère. Effectivement, des efforts ont été faits. Je me permettrai simplement d'insister sur ce qui a été dit à propos de la collecte des déchets, où effectivement, cela vient de la CUB et d'autres établissements publics, à partir de cette année les collèges au même titre que les mairies devront payer cette redevance à la CUB. Ce qu'il est prévu de faire au Conseil Général, c'est de compenser la première année à hauteur de 80 % et la seconde année de 60 %. J'imagine que comme dans les collèges Villenavais, mais ailleurs, les collèges vont être en difficulté financière, sachant que quand on motive cette part de 80 % et de 60 % sur le fait qu'il faut rechercher une politique de tri sélectif. Or sur la CUB le tri sélectif existe déjà, donc cela va être délicat de réduire les volumes.

Alors j'ai appris qu'en commission il avait été proposé que les collèges soient dotés de compacteurs. Cela peut être une solution. Est-ce que cela règlera la totalité des volumes ? Je ne sais pas, je ne suis pas assez technicien. Parce qu'il y a une autre difficulté à laquelle sont

soumis les collègues, ce sont les journées de tournées de ramassage. Par exemple sur mon canton, les journées de ramassage font que c'est le lundi et le vendredi. Là où ils auraient pu fonctionner avec moins de containers, si les fréquences de passage avaient été en milieu de semaine ou mieux réparties, là ils sont obligés de stocker. Il va y avoir des difficultés à ce niveau-là et on risque, enfin j'imagine, d'avoir des sollicitations de la part des principaux de collègues, au moins sur la CUB, surtout qu'ils n'ont pas vraiment été préparés à cela, et j'en prends ma part de responsabilité au niveau de la CUB parce qu'on a voté cela en 2003, et on le propose en urgence depuis septembre sur la CUB pour le 1er janvier 2006. C'était là-dessus que je tenais à intervenir.

Guy. TRUPIN :

Pour répondre à notre collègue Nicolas Florian, je pense que sa préoccupation est la préoccupation de chacun d'entre nous dans nos cantons. Avec le conseil départemental et avec Madame Florence Arpin, notamment, responsable de la Mission Déchets/Energie, nous sommes en train de réfléchir à un moyen de créer quelque chose de spécifique aux collègues, il faudra que j'en parle aussi aux responsables des collègues, pour les collectes sélectives et éventuellement le ramassage des déchets. C'est quelque chose qui va évoluer, on va probablement aller dans le sens que vous indiquiez tout à l'heure, d'avoir une collecte spécifique et bien organisée.

M. LE PRESIDENT :

Le problème a été évoqué vendredi dernier lors du conseil département des déchets que préside notre ami Guy Trupin. C'est un dossier très important.

Yves LECAUDEY :

Sur l'analyse et la réflexion de Nicolas Florian, on peut la partager, mais paradoxalement le problème qui se pose aujourd'hui à la CUB se pose aussi, et depuis plus longtemps, dans les communautés de communes en secteur rural, qui ont pris la compétence et qui ont introduit et qui, au passage pardonnez-moi de le dire, ont trouvé des solutions qui sont à la disposition de la CUB par exemple. Je m'explique. Le tri sélectif implique que la collectivité qui a la charge de la collecte du traitement, à partir du tri sélectif, peut percevoir la redevance spéciale, et ce n'est pas nouveau cela existe depuis 1993 l'obligation de redevance spéciale, et surtout à partir du tri sélectif encaisse des recettes sur la valorisation des déchets qui viennent en déduction de sa charge de collecte et de traitement. Et comme dans un deuxième temps, tout établissement, avant d'être passible de la redevance spéciale est passible au point de vue du foncier de la TOM, de la taxe, les communautés de communes en secteur rural, le plus souvent, déduisent la TOM de la redevance spéciale. Et je vous certifie que si la CUB applique ce système-là, on pourra envisager de prendre en charge la différence.

Les collègues paient le foncier, ils ne sont pas assujettis au foncier ? Je regrette voilà encore une incompatibilité, ils ne sont pas assujettis à la TOM et on va les assujettir à la redevance spéciale. Cela fait partie des incohérences dont on parlait, mais le tri sélectif est assorti de recettes, cela s'équilibre, cela se valorise. Il faut rechercher une solution, je suis d'accord avec vous, mais il ne faut pas dire systématiquement que l'on pénalise. Il faut prendre cette habitude du tri sélectif, chercher la valorisation et le meilleur terme, parce

qu'évidemment si on crée de nouvelles charges pour les collèges, c'est nous qui compenserons, alors je préférerais qu'on l'évite.

Bernard GARANDEAU :

J'ai été également au niveau des collèges de mon canton soumis à des interrogations sur la mise en place de ce financement. Il est clair que nous devons faire passer comme message que l'on doit produire, dans les collèges comme ailleurs, et particulièrement dans les collèges parce que nous avons des jeunes qui ont à apprendre leur métier de citoyen, à moins créer de déchets, et nous avons également intérêt à leur apprendre à trier. A partir de là des problèmes se posent en ce qui concerne les jours de ramassage. Il faut également voir le problème du groupement éventuel de ces collèges de façon à trouver des solutions avec la CUB sur le sujet. Nous nous en sommes déjà entretenus avec le Président de la CUB lors de sa visite dans notre ville, il n'y a pas très longtemps. Des solutions peuvent être trouvées facilement dans ce domaine-là. Mais en tout état de cause on doit passer par ce phénomène éducatif avant toute chose.

Henri LAURENT :

Je voudrais attirer votre attention sur les collèges qui assurent leur chauffage avec du propane, qui voient leur facture augmenter de façon formidable, et qui se trouvent donc parfois en difficulté sur leur gestion financière annuelle. Donc je crois qu'il faudra que l'on regarde attentivement les situations, certainement collège par collège, pour voir quelles sont les possibilités d'aide exceptionnelle.

Jean-Jacques PARIS :

Deux questions rapidement. Dans ce dossier qui continue à développer notre politique en direction des collèges, je porterai mon inquiétude surtout sur l'aide en direction des collèges classés en Z.E.P. et en R.E.P. Comme le disait le rapporteur, nous avons une aide spécifique en direction de ces collèges qui est importante, puisqu'elle est de 228 000 €, et elle permet dans nos établissements un effort supplémentaire en matière pédagogique, en matière d'accompagnement des élèves en difficulté notamment. Je m'interroge sur le devenir de ces efforts-là, compte tenu de la position de l'Etat, vous l'avez vu, et sur l'orientation qu'a donnée le Premier Ministre dans ce domaine proposant et impulsant un resserrement draconien des efforts de l'Etat en direction des Z.E.P., puisqu'il parle de réduire de manière très importante le nombre des établissements qui seraient concernés. Donc, je ne sais pas ce que cela va donner pour la Gironde, mais je suis très inquiet sur le devenir des Zones d'Education Prioritaire et donc des efforts pédagogiques que nous faisons de notre côté en direction des collèges. C'est la première idée.

La deuxième idée c'est la question des charges nouvelles en matière de taxation des ordures ménagères, des déchets. Vous savez que cela touche tous les établissements publics puisque la question est posée de manière importante aussi dans les maisons de retraite, et les sommes demandées à nos maisons de retraite viennent grever énormément les budgets d'hébergement et retombent directement sur le prix demandé aux familles. On peut toujours renvoyer la balle aux uns et aux autres, mais à mon avis ce n'est pas la solution, car là il s'agit de la C.U.B. qui fait payer au Département. Vous voyez un petit peu les contradictions dans lesquelles on se trouve. Il me semble que la véritable réponse que le plan départemental des

déchets devrait prendre en compte, c'est la mise en place d'une véritable politique de réduction des déchets à la source, et pour y arriver ce n'est pas simplement par le comportement des citoyens, il ne faut pas se raconter d'histoire. Comment va t-on agir sur les industriels pour qu'il y ait une véritable réduction de la production des déchets à la source ? Car c'est là que cela se passe, et si on veut trouver des ressources c'est là qu'il faut aller les chercher, à la fois pour dissuader les industriels de multiplier les déchets dans la production, et à partir de là nous aurions à la fois une ressource et nous les inciterions à avoir une autre manière de voir les emballages.

Guy MARTY :

Je ne pensais pas qu'un rapport sur le fonctionnement des collèges aurait entraîné autant de discussions sur les ordures ménagères, mais après tout c'est aussi de la pédagogie.

En ce qui concerne Nicolas Florian, je prends acte que depuis quatre ou cinq ans, on fait un effort particulier sur le fonctionnement des collèges, et les chefs d'établissements des 101 collèges de Gironde, avec Alain Marois on fait le tour régulièrement des collèges, se disent satisfaits de cet effort. En ce qui concerne, les ordures ménagères, on travaille au cas par cas, collège par collège. Nos services font un gros travail pour sensibiliser tous les acteurs, les agents, les élèves, etc., pour trier au maximum les déchets. Par contre, on se rend compte, quand on examine en détail, que les syndicats appliquent des participations plus ou moins élevées. Il y a une grosse disparité au niveau de la redevance spéciale collège par collège.

En ce qui concerne Henri Laurent, qui parle d'énergie, des consommations excessives dans certains collèges, il faut savoir que les contrats de chauffage arrivent à échéance, seront revus en 2006, et que l'on va introduire dans ces nouveaux cahiers des charges un certain nombre d'éléments qui vont permettre d'être plus vigilants par rapport à ces contrats. Il est toujours possible pour un collège qui a dépassé fortement sa consommation, de faire un dossier, d'alerter nos services, et nous avons une ligne "réserve financière".

Je partage, pour terminer, les craintes de Jean-Jacques Paris par rapport à la refonte de la carte des ZEP et des REP. En Gironde un certain nombre de ces établissements fonctionnent depuis une quinzaine d'années avec des équipes pédagogiques performantes, et ce serait regrettable de tout casser à un moment donné.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE DE CONSTRUCTION ET DE RESTRUCTURATION DES COLLEGES EN GIRONDE

Rapporteur : Alain MAROIS

Mesdames, Messieurs,

Les dispositions légales régissant l'intervention de notre collectivité en matière d'éducation prévoient que soit établi un Programme Prévisionnel des Investissements, afin d'assurer la construction et la restructuration de nos collèges. Ce Programme Prévisionnel des Investissements prend en compte les études démographiques qui nous permettent de définir les besoins en terme de capacité et de conditions d'accueil des collégiens. Ainsi, grâce à un rééquilibrage des secteurs de recrutement, un équipement cohérent du territoire est réalisé.

Je vous rappelle que le Programme Prévisionnel des Investissements se déroule selon différentes phases consacrées aux études, puis aux travaux.

Des opérations spécifiques sont incluses dans le Programme Prévisionnel des Investissements. Il s'agit des opérations relatives aux installations sportives, aux demi-pensions et aux Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté. Notre collectivité s'attache à offrir aux collégiens des équipements sportifs de qualité, qui font l'objet, aussi souvent que possible, d'une mise à disposition au bénéfice des associations. La rénovation des demi-pensions est poursuivie, dans le cadre d'une évaluation conjointe avec les services vétérinaires, afin de prévenir les risques majeurs. Dans le but de mutualiser ces outils de production de repas, un partenariat avec les communes est recherché. Enfin, les locaux attribués aux Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté font l'objet d'une mise en conformité pédagogique.

En 2006, onze opérations sont inscrites en phase pré-études, quinze en phase études, huit seront en cours de travaux, et douze seront achevées et livrées à la rentrée de septembre 2006, dont trois nouveaux collèges à Carbon-Blanc, Cadaujac et Saint-Jean-d'Illac.

La liste des opérations constituant le Programme Prévisionnel des Investissements figure dans le rapport qui vous a été remis.

L'engagement financier nécessaire en 2006 est de 57 664 000 € en Autorisations de Programme, et de 60 458 825,08 € en Crédits de paiement, et 4 059 000,60 € en recettes.

En conclusion, Monsieur le Président nous demande de bien vouloir entériner notre politique d'investissement en faveur des collèges, ainsi que cette inscription budgétaire.

**AVIS DE LA COMMISSION COLLEGES ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU
1^{ER} DEGRE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Bernard DUSSAUT :

Je ne peux pas laisser passer ce dossier sans donner un petit coup de projecteur sur le collège de Monségur. Il vient d'être reconstruit et va voir à la fin de cette année l'achèvement d'un internat de 40 places. Je crois qu'il n'y a pas beaucoup de construction d'internat dans notre Département, voire d'ailleurs dans notre pays, puisque cette politique avait plutôt changé. Alors quelle était la situation du collège de Monségur ? Je voudrais remercier le Président Madrelle, Alain Marois, Jean Marie Fargeas, l'ensemble de l'équipe d'avoir compris quelle était notre situation.

Six Collèges entourent le collège de Monségur dans un rayon de 15 à 20 km. Pellegrue, un des plus petits collèges du Département 13 km, La réole 15 km, Sauveterre 13 km, Duras qu'on ne compte pas ici mais qui n'est qu'à neuf kilomètres et qui me piquent quelques élèves, et Marmande deux collèges privé et public à 20 km. Donc on était là au milieu avec 160/170 élèves. Et on s'est demandé comment faire pour essayer d'ouvrir et d'avoir davantage de gamins. Il n'était pas question de prendre deux élèves à Sauveterre ou trois élèves à Pellegrue, cela ne servait à rien. Donc notre idée, on ne l'a pas inventé, on est allé voir ce qui se passe à Marcillac dans le Gers, dans lequel il ne restait plus que 80 élèves il y a une dizaine d'années, et ils doivent approcher les 200 actuellement. Et comme on a à Monségur depuis une vingtaine d'années un environnement musical important, on a pu obtenir de l'Education Nationale d'abord, l'agrément et l'option jazz, la seule option jazz en Aquitaine. A partir de là, on a pu ouvrir évidemment à des élèves qui viennent bien sûr de la Gironde, il y en a pas mal, mais également de la Dordogne et au-delà. Ce qui fait que l'on avait bien évidemment des difficultés pour héberger, on a des hébergements aujourd'hui en partie au lycée de La Réole dans l'internat du lycée, et en partie chez des privés. Mais en même temps, avec la construction de ce collège qui prend en compte cette option jazz, cela veut dire un auditorium, des installations adaptées, plus maintenant la construction de cet internat de quarante lits dont une partie pourra, sans doute, être mise à disposition de nos voisins et amis de Pellegrue, qui de leur côté, et c'est une bonne idée aussi, ont une option pompier, ils reçoivent des jeunes pour former, et vous savez les difficultés qu'il y a par rapport au volontariat chez les sapeurs pompiers. C'est également une bonne idée et ils ont également des soucis d'hébergement. Donc avec la construction de cet internat, le 9 janvier inauguration du collège de Monségur par le Président, pose de la première pierre de cet internat qui sera opérationnel à la fin de cette année, c'est aussi de l'aménagement du territoire. Monségur est tout à fait au fond, et on était je pense, à terme, condamné à perdre notre collège. Grâce à cette opération on pourra le maintenir, et cela a donné quelque chose de très important pour tous nos élèves, puisque ces élèves qui viennent de l'extérieur ne sont pas recrutés par rapport à leur niveau musical, à la limite il vaut mieux même qu'ils n'aient pas d'antériorité par rapport à la musique, mais c'est surtout la motivation et le carnet scolaire à la sortie du CM2. Cela veut dire que ce sont des gamins de très bon niveau et qui en même temps nous élèvent le niveau de notre collège. Donc c'est tout bénéfique. Merci Monsieur le Président de nous avoir donné cette possibilité dans ce petit canton de Monségur.

M. LE PRESIDENT :

Merci à Bernard Dussaut de nous avoir expliqué. C'est vraiment quelque chose de très réussi. Et pour ceux qui n'ont pas entendu ces gamins, un soir de festival à Monségur, je leur conseille d'y aller ; c'est absolument extraordinaire, ils ont tenu la vedette et supporté parfois la comparaison avec les plus grandes stars qui étaient venues l'année dernière. C'est une très belle réussite, et c'est ainsi que l'on arrive à sauver finalement l'âme des villages en maintenant les écoles et ces collèges.

Daniel JAULT :

J'ai apprécié la présentation qu'a faite notre collègue Bernard Dussaut sur un internat, parce que sur les cantons où il y a une ZEP, et en particulier des élèves en grande difficulté sociale pour des causes diverses et variées, on pourrait éventuellement réfléchir à la constitution d'internats, qui auraient alors pour but d'intégrer et de conduire vers la citoyenneté des élèves qui sont en difficulté d'insertion, et en particulier par rapport à l'école. Je pense qu'il faudrait un jour y réfléchir, cela peut amener à reconsidérer d'abord ces établissements et à les remettre par rapport aux citoyens dans une autre configuration et un autre aspect. Car souvent, et pour des raisons qui ne sont pas justifiées, dans ces ZEP on considère que les établissements ne sont pas de bonne qualité, ce qui est une erreur fondamentale, mais il est difficile d'aller contre l'opinion publique. Donc c'est une réflexion qui pourrait être menée avec des possibilités d'internat sur des cantons avec une société en difficulté.

Nicolas FLORIAN :

Je voudrais relever l'effort qui est fait dans ce Département depuis quelques années pour les collèges. Contrairement à ce que pouvait dire Alain Marois, je vais intervenir non pas parce qu'il manque à l'appel quelque chose à Villenave d'Ornon, mais pour me féliciter qu'il y ait une pré-étude qui soit commandée sur le collège de Chambéry, qui vit une véritable mutation de par la perte d'un nombre important d'élèves, qui vont aller sur le collège de Cadaujac. C'est une bonne chose qu'il y ait ce collège de Cadaujac qui va ouvrir en 2006, mais le collège de Chambéry est vieillissant et il est bien de pouvoir inscrire une pré-étude sur ce collège.

Je voulais intervenir plus longuement à propos de l'internat. Daniel Jault l'a fait et je ne ferai que des redites par rapport à ce qu'il a dit, et j'adhère tout à fait à ce qu'il a pu développer en parlant d'internat et de création de lien social pour certains gamins, qui auraient peut-être besoin de vivre plus longtemps sur une structure éducative comme un collège. Je rejoins ce qu'a pu dire Daniel Jault.

Guy TRUPIN :

Je voudrais comme chacun d'entre nous, nous réjouir de voir l'effort que le Département fait pour les collèges et pour les équipements, et je dis à Bernard Dussaut qu'il a bien de la chance d'avoir un collège à 170 élèves qui va commencer à augmenter avec l'internat à la clé. Je voudrais intervenir dans le sens inverse. Nous avons dans le canton de Créon un certain nombre de collèges qui ont pas loin de 1000 élèves, entre 950 et 1000, et

chaque année dans cette enceinte à ce moment-ci je dis la même chose. Monsieur le Président, il y a trop d'élèves dans ces collèges, il faudrait envisager quelque chose de nouveau.

Alors vous m'avez probablement entendu Monsieur le Président, puisque j'ai entendu dire, mais je n'ai fait qu'entendre dire, que la carte scolaire allait être restructurée. Alors cette restructuration de la carte scolaire actuellement elle circule dans le bouche à oreille, elle circule avec toutes les incohérences qui peuvent régner lorsqu'on n'a pas d'information précise, et je souhaiterais qu'on nous dise enfin quels sont les projets de modification de la carte scolaire. J'ai entendu dire qu'une partie des élèves du collège de La Tresne, notamment des élèves des communes de Carignan, de Fargues Saint-Hilaire, iraient vers d'autres établissements. Je peux vous dire que depuis une quinzaine de jours que ces bruits circulent, ce ne sont pas que des bruits, puisque j'étais d'ailleurs très étonné de voir une réunion de l'amicale des maires du canton de Créon se faire autour de ce thème, sans que le conseiller général en soit informé préalablement, sauf par une convocation du président de l'amicale, avec l'Inspecteur d'Académie et du personnel de notre administration. J'ai été étonné d'entendre dire qu'il y avait restructuration de la carte scolaire. Quand même j'aurais dû en être informé ainsi que mes collègues des cantons périphériques. Il y a ce soir une réunion des parents d'élèves qui sont fortement en colère à Fargues Saint-Hilaire. On m'a demandé d'y aller, j'ai prétexté que le vote du budget allait prendre une grande partie de ma soirée pour ne pas y aller ; car aller dans une réunion sans information, je pense que ce n'est pas souhaitable pour un conseiller général.

Je souhaiterais qu'il y ait rapidement une communication faite par le Conseil Général sur l'avenir. J'entends et je regarde les documents, je vois qu'il y a une restructuration à Yves Dumanoir qui est envisagée. J'ai entendu dire que l'ancien collège Yves Dumanoir allait être détruit, mais j'ai toujours entendu dire, je n'ai pas d'information officielle, et être reconstruit sur place ou à côté. Moi, ce que j'entends de la part des parents d'élèves, c'est que pratiquement tous refusent d'aller à Yves Dumanoir. Pourquoi ? J'en sais rien. Yves Dumanoir est un quartier sensible de Floirac. Beaucoup des personnes qui habitent dans nos communes sont, au départ, de ces quartiers un peu sensibles, et ils s'en sont extraits et ils ne souhaitent pas que leurs enfants y retournent. Et ce qui se met actuellement en place, c'est que nous sommes en train de créer une machine à alimenter l'enseignement privé, et c'est assez regrettable. J'ai eu des statistiques, mais là aussi ce n'est pas totalement officiel, qui disent que 75 % des enfants d'une classe d'âge d'une commune qui est périphérique à mon canton, vont vers le privé parce qu'ils ne veulent pas aller à Yves Dumanoir.

Alors Monsieur le Président, faire des collèges, les reconstruire, c'est bien ; il faut d'abord tenir compte de la sociologie et il faut tenir compte des élus que nous sommes, ne pas nous mettre dans des positions en porte à faux, où des informations données par des personnels du Département circulent sans que nous puissions avoir des informations bien nettes.

M. LE PRESIDENT :

Je crois qu'il faut faire place nette et table rase. Je n'entends pas de voix, contrairement à d'autres. La carte scolaire ce sera à partir de l'année prochaine seulement que nous en aurons la responsabilité. Une fois pour toute sachez que jusqu'à maintenant c'est l'Inspecteur d'Académie, le Rectorat qui ont la main là-dessus, et le Conseil Général ne peut pas décider de construire un collège, de le restructurer, de faire je ne sais quoi, dans la mesure où on oublie

toujours qu'il faut que l'Etat donne son accord. Comment voulez-vous que l'on construise un collège si on n'a pas l'accord de l'Etat pour payer les personnels de l'Education Nationale ?

On peut parler, dire il faut, on aurait intérêt à faire ceci cela. Jusqu'à maintenant nous n'avons jamais eu la main. Car un collège, il faut absolument qu'il y ait l'accord entre l'Inspecteur d'Académie, le Ministère de l'Education Nationale et nous. On va construire un collège avec des murs qui resteront vides parce que l'Etat ne paiera pas les personnels ? On peut raconter tout ce que l'on veut et je sais bien que l'on ne peut pas faire éteindre les rumeurs, et cela peut s'amplifier. Tout ce qui s'est fait jusqu'à maintenant n'a pu se faire qu'en collaboration absolue, rigoureuse avec l'Inspecteur d'Académie, le Recteur et l'Education Nationale. Car lors de la construction d'un collège, il y a nécessairement nomination de personnel et cela regarde l'Education Nationale et cela pèse très lourd, vous vous en doutez. A partir de l'année prochaine, on pourra parler. Pour l'instant on n'a pas la main là-dessus, mais on ne pourra jamais empêcher les gens de faire des réunions qui sont parfois pas très pertinentes, je le reconnais volontiers. Ensuite cela nous gêne ainsi que le conseiller général, le Président du Conseil Général ne soient pas au courant. Alain Marois répondra, mais de grâce n'allons pas monter des réunions, susciter des polémiques. Au contraire, essayons de dire, si on veut des explications pour l'instant allons les chercher au bon niveau, à l'Inspecteur d'Académie, au Recteur ou au Ministre de l'Education Nationale. Pour l'instant nous avons des projets, vous avez vu que jamais dans l'histoire de la République du Département de la Gironde, on a fait autant, on n'a jamais construit autant de collèges, mais il y avait un besoin vu les évolutions démographiques très importantes, et cela a été fait en coopération absolue et avec l'accord du Ministère, de l'Inspection Académique. Sinon on ne peut pas construire des collèges comme cela selon la volonté de ceux qui sont à la tête de cette assemblée ou pas, ce n'est pas possible. Je ne peux pas empêcher que les rumeurs, les réunions se tiennent et qui racontent un peu tout et n'importe quoi.

Jean-Pierre SOUBIE :

Je vais reprendre très exactement ce que vient de dire mon collègue Guy Trupin, et je voudrais à nouveau, mais je l'ai dit plusieurs fois dans cette enceinte, attirer votre attention sur l'urgence de mener une réflexion sur la construction d'un nouveau collège à la limite des cantons de Créon et de Floirac. La surcharge actuelle des collèges, comme vient de le dire Guy Trupin, de Créon et de La Tresne, 950 et 1000 élèves, c'est beaucoup trop et tout le monde en convient, les enseignants, les parents d'élèves également. Les études démographiques récentes qui ont été demandées par le Conseil Général prouvent qu'il y a explosion démographique dans ce secteur, et il faut aller vite. D'autre part, quand j'observe le gonflement des effectifs dans les collèges privés de notre secteur, je me dis que notre offre publique n'est pas bonne.

Concernant la nouvelle compétence du Conseil Général, à partir du 1er janvier 2006 sur la carte scolaire, je souhaite qu'immédiatement l'ensemble des acteurs, les élus, les principaux, les parents d'élèves, soient directement informés par nos services, et non comme cela a été le cas ces temps-ci par la presse. Merci.

M. LE PRESIDENT :

Cela pourrait être intéressant pour les parents d'élèves de donner les taux de réussite et les résultats aux concours généraux dans les collèges de Lormont, au lycée de Lormont. Cela

pourrait intéresser les parents d'élèves dont vous me parlez les uns et les autres, que l'on regarde l'origine des lauréats au concours général, ce serait intéressant de leur expliquer tout cela, j'ai l'impression qu'il y a beaucoup de pédagogie.

Jean TOUZEAU :

Quelques mots, parce que je pense qu'il y a un déficit d'image sur ce qui est vécu actuellement dans les ZEP et dans certains établissements, collèges notamment, dans ces ZEP. D'ailleurs vous avez déjà répondu en partie à un certain nombre d'interrogations. Sur la rive droite et dans ma commune nous avons toujours parlé de zones d'excellence pédagogique, et nous avons toujours travaillé sur la réussite scolaire, et non pas contre l'échec scolaire. Il y a dans ces zones d'excellence pédagogique un formidable travail en réseau partenarial, avec une mobilisation exceptionnelle des enseignants et une qualité qui est remarquable. Tous les flux, que ce soit école maternelle, école élémentaire et collège, vont ensuite bien sûr vers ce lycée Elie Faure, où les taux de réussite au baccalauréat sont exemplaires.

Je voudrais souligner qu'il faut essayer de travailler sur ce déficit d'image, parce qu'il y a une très grande différence entre l'image qu'un certain nombre de populations extérieures de nos territoires peuvent avoir sur ce qui est entrepris, sur ce qui se fait, et puis la réalité. Donc j'insiste tout particulièrement sur le fait également qu'un certain nombre d'élus, qui sont engagés dans l'action publique, doivent aussi être courageux. Lorsque nous évoquons la lutte contre les discriminations, que ce soit l'accès à l'emploi parfois, l'accès à des stages ou à un travail en entreprise, je voudrais qu'il y ait parfois une meilleure mobilisation sur un certain nombre de territoires, parce que c'est véritablement presque des discriminations territoriales qui peuvent être portées par un certain nombre d'administrés. Donc travaillons pour faire en sorte que cette mixité, ce mélange puisse être mieux porté, que nous puissions mettre en exergue nos réussites. Ce sont quand même des fondamentaux de la république qui sont en cause.

Philippe PLISSON :

Pour bien connaître le travail qui est fait dans les ZEP et ailleurs, je pense pour ma part que le service public n'a pas failli ; c'est la société toute entière qui chancelle plutôt. L'Education Nationale est un des derniers piliers où l'enthousiasme et la conscience professionnelle des enseignants empêchent le navire de sombrer.

Pour ce qui concerne la carte scolaire, je sais, pour en avoir discuté avec Alain Marois, que c'est une de ses préoccupations. Je crois qu'il faut revoir le remplissage de certains collèges, certains étant surbookés, d'autres manquant d'élèves. Et il faut que cela se passe dans la plus grande concertation. On avait commencé à y réfléchir dans le Blayais, avec Vincent Liminiana, autour du collège de Blaye, le collège de Saint-Ciers, le collège de Bourg, et il se trouve qu'il y a eu levée de bouclier des parents suivi évidemment par les élus. Il faudra mettre ce chantier sur l'établi, mais il faut que nous ayons là, comme ailleurs, une vraie discussion avec les parents, les élus, que nous expliquions les choses, que nous soyons très pédagogiques, et à partir de ce moment-là les choses pourront se faire. Il ne faut pas poser ce chantier, il faut le mener, parce que c'est indispensable, mais encore une fois dans la plus large concertation.

Alain DAVID :

Je voudrais insister dans le sens de l'intervention de Jean Touzeau. Sur le déficit d'image que nous rencontrons sur les Hauts de Garonne en particulier, sur les difficultés qui peuvent naître dans l'esprit de certaines familles qui habitent à la périphérie des Hauts de Garonne, des trois communes des Hauts de Garonne, et le taux de réussite scolaire. Au niveau des collèges, je prendrai l'exemple des deux collèges de Cenon, collège Jean Zay et Jean Jaurès, le taux de réussite au BEPC est de 82 % et la moyenne départementale est à 79 %. On voit bien que ces jeunes sont nettement au-dessus de la moyenne départementale, et qu'il y a des taux de réussite qui sont tout à l'honneur, à la fois des professeurs qui enseignent dans ces lieux, mais aussi des structures que nous avons mises en place pour la réussite scolaire, depuis la maternelle avec des passerelles entre la famille, l'école maternelle, ensuite entre l'école maternelle et l'école primaire, et ensuite entre le primaire et le secondaire. Nous avons mis en place des réseaux qui nous permettent aujourd'hui des taux d'excellence dans tous ces domaines, et nous rencontrons aujourd'hui dans nos zones des diplômés supérieurs aussi nombreux que dans d'autres zones, et le taux de réussite universitaire est aussi important.

Lorsque nous aurons Monsieur le Président la responsabilité de la carte scolaire, il faudra tenir bon au niveau des zones, de façon à ce qu'on n'assiste pas à une ségrégation, en quelque sorte, et que des personnes ne veuillent pas aller dans certains collèges parce qu'il y aurait trop de ci, de là, etc. Au contraire, ce que nous recherchons c'est la mixité sociale, et de montrer que dans nos zones, ce ne sont pas des zones d'exclusion mais des zones de réussite. On n'a pas à nous mettre à l'index ni à être victimes de ségrégation quelle qu'elle soit de la part de personnes qui ont quitté ces communes, à une période peut-être où il n'existait pas encore les efforts qui ont été mis en place depuis pratiquement une dizaine d'années, mais de leur montrer, au contraire, par notre détermination, que leurs enfants doivent aller dans ces zones et pas dans des collèges qui seraient simplement réservés à une "certaine élite", d'ailleurs qui n'existe pas, parce que quand on voit ce qui se passe, cela n'existe pas, mais au contraire de défendre la mixité sociale que nous encourageons.

M. LE PRESIDENT :

Cela va tout à fait dans le sens que nous avons dit. Je ne sais pas si vous avez vu, il y a quelques temps, dans la dernière page de Sud Ouest, il y avait le portrait d'un professeur de littérature au lycée de Lormont qui faisait état de la réussite extraordinaire dans cette ZEP, avec des élèves qui réussissent au concours de l'IEP chaque année. Donc cela aussi il faut le dire et bien le faire savoir.

Jean-Jacques PARIS :

Au fur et à mesure de ce débat, cela me donne envie de dire autre chose. Il me semble que la réussite, ce n'est pas simplement la réussite à un diplôme ou à un autre. Ce n'est pas simplement que cela dans la société où nous vivons, d'autant plus qu'on le voit bien, il ne suffit pas d'être à Bac+4 pour déboucher sur un travail, même si ce n'est pas secondaire, il n'y a pas que cela.

J'ai envie de parler d'une autre réussite, celle finalement d'apprendre à être citoyen également et d'apprendre à vivre ensemble. Je voudrais vous remercier Monsieur le Président car nous avons eu l'occasion d'inaugurer ensemble le collège de Bègles dernièrement. Dans ce

collège, dont la reconstruction n'a pas été faite simplement pour faire jolie, mais s'est construite entièrement autour d'un projet d'établissement, qui permet aujourd'hui que vivent ensemble dans ce collège 600, tout à la fois les collégiens de différents quartiers de Bègles, de différentes couches sociales. Il permet aussi que vivent ensemble la classe d'U.P.I. qui est ouverte à des enfants trisomiques, il permet également que vivent ensemble une S.E.G.P.A. avec d'autres enfants qui suivent d'autres apprentissages pour d'autres réussites. Il permet également que vivent ensemble une classe de primo-arrivants qui sont de jeunes étrangers qui ne parlent pas la langue française, et qui très rapidement développent leurs connaissances. Il permet également que vivent ensemble des élèves de S.I.P.A., vous savez ces jeunes adolescents qui n'ont pas pu sortir avec une qualification. Il me semble que c'est aussi une réussite dans la société dans laquelle nous vivons où souvent les adultes se déchirent, sont en concurrence, s'ignorent, sont indifférents les uns des autres, que de faire que des jeunes pré-adolescents puissent se construire citoyen dans cette relation qui reconnaît la diversité culturelle, la diversité sociale. Et je suis fier que nous ayons su faire cette architecture autour de ce projet d'établissement, puisque vous l'avez vu Monsieur le Président, le centre de documentation est au centre de l'école, avec un fond de haut niveau accessible à tous ces jeunes pour lesquels nous n'avons finalement qu'un seul objectif, c'est leur épanouissement, c'est leur propre développement, pas simplement à des fins individuels, mais surtout qu'ils apprennent ensemble à préparer une société beaucoup plus fraternelle.

Guy TRUPIN :

Excusez-moi de reprendre la parole. Ce débat, il a divergé dans une direction qui n'était pas du tout celle que je voulais lui faire prendre. Tout ce qui a été dit, chacun d'entre nous le partage sur la mixité sociale. On ne peut pas, en tant que citoyen, avoir un autre point de vue que tout ce qui a été exprimé. Mais ce que je voulais vous dire, Monsieur le Président, c'est qu'aujourd'hui dans un secteur déterminé, il y a un redécoupage de la carte scolaire qui est en train de se mettre en place. Le redécoupage est fait au niveau académique puisque l'Inspecteur d'Académie a notifié au principal du collège de La Tresne la réduction de ses moyens pour la rentrée prochaine. Donc s'il y a réduction de moyens à la rentrée prochaine, et cela correspond à une réduction de 60 élèves, il va y avoir obligatoirement réduction d'élèves. Alors le débat et c'était cela le sens de mon intervention, ce n'était pas de savoir s'il faut ceci ou cela. Les réussites des ZEP, c'est remarquable, chacun d'entre nous le sait, la qualité des enseignants, je suis issu moi-même d'une famille enseignante, chacun le sait. Mais le véritable problème, celui que je vous posais Monsieur le Président, vous avez dit qu'à partir du 1er janvier nous aurons la responsabilité de la carte scolaire. De quelle façon allez-vous vous y prendre pour mettre en place la nouvelle carte scolaire autour du collège de La Tresne ? J'ai entendu dire, et les parents d'élèves souhaiteraient que ce soit vrai, qu'il n'y aurait pas de changement pour les élèves déjà en cours de scolarité, il n'y aurait pas de changement pour les fratries qui vont rentrer, il y aurait des changements pour les élèves dont en amont il n'y a aucun frère, aucune sœur. C'est cela que je voulais entendre, Monsieur le Président, et c'est peut-être cela qu'il va falloir mettre sur pied à partir du début de l'année pour éviter que n'importe quoi circule et que l'on dise surtout n'importe quoi.

M. LE PRESIDENT :

Il faut demander à l'Inspecteur d'Académie ce qu'il a écrit, il a pris ses responsabilités. S'il a écrit aux principaux, c'est lui qui a l'autorité pour l'instant. Les personnels TOS ce ne sera qu'après la rentrée de 2006, il n'y a pas d'automatisme comme cela. On peut l'interroger,

mais pour l'instant on ne peut pas vous dire ce qu'il en est, car je n'ai pas été destinataire de ces lettres.

Jean DARREMONT :

Je voulais attirer votre attention sur le collège Ausone de Bazas, pour vous remercier de la pré-étude qui va être faite sur les investissements nouveaux, mais aussi sur un sujet inquiétant, à savoir qu'un collège qui avait 700 élèves a perdu 91 élèves en un an, et après enquête faite par le principal, les trois quarts sont partis dans le privé. C'est une chose que je ne comprends pas, car le collège est en bon état, l'enseignement me paraît de qualité, et cette hémorragie devrait être stoppée. Personnellement je souhaiterais qu'une commission faite par le Conseil Général, l'Académie, les enseignants, mène une enquête approfondie pour savoir quelle est la cause de cette hémorragie d'élèves sur le collège de Bazas.

M. LE PRESIDENT :

Je suis tout à fait d'accord, Alain Marois a entendu la question. Il faudrait que l'on fasse une "commission d'enquête", dans laquelle vous seriez bien entendu participant avec nous.

Jean-Pierre SOUBIE :

Je ne voudrais pas que ma demande de tout à l'heure ait été mal interprétée. Les enfants de Tresses vont dans le collège Jean Zay depuis dix ans et s'en portent bien, et chaque année la commune fait venir la principale du collège, convoque les parents d'élèves et les incite à aller dans ce collège et ils y vont à 80 %. De la même façon je suis intervenu l'autre jour en réunion de communauté de communes, pour persuader les élus de certaines communes du canton de Créon d'accepter les propositions qui leur seront éventuellement faites pour aller remplir le collège Georges Rayet dans lequel sont allés mes enfants et qui est un très bon collège.

Je me félicite qu'on ait pu maintenir le collège de Monségur à 170 élèves, mais je dis que l'on n'a pas le droit de continuer à faire fonctionner des collèges à 1000 élèves, c'est beaucoup trop.

M. LE PRESIDENT :

On est d'accord et c'est la raison pour laquelle l'Inspecteur d'Académie étudie nécessairement quelles sont les capacités autour de ces collèges de 1000 élèves. Y-a-t-il des collèges alentours, peut-être 600 et qui en ont 400 ? Le problème est là. Il est logique, on est dans un pays, il suffit de regarder la dette où l'on est obligé de tenir compte des deniers publics des françaises et des français. Donc vous ne pourrez pas empêcher l'Inspecteur d'Académie de faire des études qui sont tout à fait normales. Si elles n'étaient pas faites, on le lui reprocherait et certainement très durement.

Alain MAROIS :

Je vais essayer de répondre globalement aux questions soulevées qui portent essentiellement sur la carte scolaire. Le débat qui a eu lieu est fondamental, même si nos

collègues Guy Trupin et Jean-Pierre Soubie ont, je le sais, le souci de la mixité sociale, il est clair que c'est une des données essentielles qu'il faut avoir en tête lorsqu'on manie la carte scolaire et lorsqu'on projette donc, par voie de conséquence, l'organisation de nos outils départementaux que sont les collèges.

Je l'ai dit dans mon introduction, le plan prévisionnel d'investissement ne peut être la seule résultante des contraintes techniques, démographiques, et du cadre budgétaire. Ce sont des données essentielles que celles de prendre en compte la sociologie de la population, mais également un élément, je crois, qui n'a pas été évoqué dans le débat, l'espace de vie des jeunes collégiens qui ont besoin de vivre avec des repères. Je crois que pour ma part j'y suis et j'y serai très attentif, en particulier lorsqu'on nous propose des déplacements, des changements de lieux de collèges, ce sont des éléments auxquels nous devons continuer à porter attention.

Monsieur le Président, vous avez répondu sur le fond en balayant ces arguments, mais excusez-moi d'y revenir, cela a occupé une partie des débats à ce sujet. Je veux le dire avec vous haut et fort, il y a eu effectivement des glissements qui ont fait qu'un certain nombre d'informations, dont une partie fondamentalement erronées ne font pas partie des dossiers que j'ai eu entre les mains, se sont mises à circuler. Une réunion a été organisée à l'initiative d'un élu dans le canton de Créon. L'Inspecteur d'Académie dans un premier temps a accepté d'y participer, compte tenu de l'engagement de cet élu dans le champ de l'éducation et de ses relations régulières avec lui, et il est apparu, quelques jours avant, qu'en réalité le problème qui devait être traité était celui de la carte scolaire et des collèges. On nous a demandé d'y participer, j'avais prévu d'y participer, et nous étions clairement engagés avec l'inspecteur avec qui j'avais eu un contact pour ne parler que de méthode, de cadres généraux, comme je le fait dans cette assemblée, parce que je souhaitais en particulier ouvrir ce dossier comme les autres ont été ouverts. Donc ce qui m'a été dit de cette réunion, lors de la réunion elle-même, il n'a pas été évoqué d'élément particulier, et on ne sait à l'initiative de qui un certain nombre de suppositions, de supputations ont été répandues dans la presse. Il sera difficile de reprendre sereinement la discussion sur ce sujet dans ce secteur.

Je voudrais simplement que nos collègues qui en ont donné acte dans cette assemblée nous fassent le crédit des démarches et du travail de fond entrepris pour prendre des décisions difficiles pour mettre en place le nouveau collège dans le secteur de La Brède par exemple, Léognan, Villenave d'Ornon, Cadaujac. Des discussions difficiles qui ont eu lieu sur tout le secteur du Sud Bassin. Cela s'est passé dans la concertation. J'ai rencontré personnellement dans chaque cas tous les maires. J'ai rencontré bien entendu les conseillers généraux, les principaux, c'est comme cela que cela s'est établi. Alors bien entendu il sera difficile de reprendre les choses maintenant, d'autant que des erreurs de calage, des difficultés sur ce dossier sont venues compliquer, entre l'Education Nationale qui a donné un certain nombre de signaux aux établissements, alors que d'habitude il était question, et c'était vraiment présenté clairement comme une consultation des établissements, l'inspecteur consultant ses principaux, je n'ai pas fonction de le faire, et nous ayant pour charge de consulter les élus. C'est comme cela que nous travaillons d'habitude. C'est ceci que j'avais l'intention d'expliquer à Créon, je n'ai pu le faire pour les raisons que certains connaissent ici, j'ai été empêché. Donc nous reprendrons autant que faire ce peut la discussion. Et sachez, et je crois qu'il y a des élus ici qui peuvent en témoigner, pour ma part j'irai l'esprit ouvert en ayant en tête bien entendu deux choses. Dans l'immédiat sur ce secteur en particulier, effectivement nous avons des collèges qui sont importants. Je voudrais dire que nous avons toujours tout fait pour maintenir

leur patrimoine en état et le renouveler. Ce ne sont pas les seuls collèges qui dépassent 900, nous en avons d'autres ; mais si nous pouvons baisser l'effectif, il est intéressant de pouvoir le faire et de le faire sereinement. Quand on peut basculer une classe d'âge, il s'agit des sixième, de vingt, trente, quarante, je ne sais, enfants d'une commune pour lequel cela ne poserait pas de problème dans un collège voisin qui est en déficit, il ne s'agit pas d'Yves Dumanoir, il s'agit de Georges Rayet à Floirac, et bien vingt ou trente enfants par an, cela fait 120 enfants voire 160 au bout de quatre ans. C'est tout simple à dire, encore faut-il le faire comprendre et le mener dans la concertation, et le mener encore une fois dans la transparence, c'est ce que nous aspirons à faire.

La carte scolaire est un outil du Département, et je voudrais rappeler ici à nos collègues tous groupes confondus qui sont intervenus à ce sujet, qu'il faut faire attention à ne pas en faire des outils qui seraient des stricts outils de territoire, des outils en particulier liés au périmètre des communautés de communes. Ce sont des outils départementaux, les collèges sont des collèges du Département, et nous devons avoir une politique qui tienne compte des réalités sociales, des réalités territoriales, mais aussi de nos moyens financiers et budgétaires. C'est le cadre budgétaire qui donne le champ que nous pouvons nous donner pour aller plus ou moins vite pour résoudre sur le fond ces problèmes. Nous ne sommes pas mal situés, regardez les chiffres, vous les avez sur Internet, vous avez les analyses du Ministère sur les dépenses des départements, et si vous regardez bien, vous verrez que la Gironde est un des tous premiers en investissement par habitant et par élève pour ses collèges.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie notre collègue Alain Marois pour ses propos qui sont d'une forte logique et d'une grande pertinence. Je crois que nous devons les uns et les autres expliquer et non pas laisser courir parfois des bruits, et que nous devons agir pour faire comprendre à certains que tous les collèges se valent, et que les élèves de telle ou telle commune valent véritablement ceux de telle ou telle autre commune. Je crois qu'il faut être là-dessus très vigilants, sinon on laisse les liens sociaux se distendre, la cohésion sociale, et après on sait ce que cela peut faire.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

SPORT, VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Sébastien HOURNAU

Mesdames, Messieurs,

Convaincu de la richesse que présente le monde associatif, notamment sportif, pour les populations et particulièrement pour la jeunesse, le Département s'est résolument engagé depuis maintenant quinze ans dans des politiques volontaristes de soutien et de partenariat dans ce domaine.

1. LES POLITIQUES SPORTIVES

1.1. Les équipements

Les aides apportées aux collectivités pour des équipements s'inscrivant dans le cadre d'un développement durable constituent un volet majeur de nos politiques. A cet égard, notre institution entend, cette année encore, poursuivre ses efforts en ce sens, en s'appuyant sur le schéma directeur des équipements sportifs girondins aujourd'hui réalisé.

Parallèlement, notre intervention pour la réalisation proprement dite des équipements s'ajustera sur le niveau de couverture de nos territoires, et prendra en compte la réalisation d'études permettant la meilleure programmation.

Par ailleurs, conformément à la législation en vigueur, et au vote du Budget Supplémentaire 2005, la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) sera mise en place en Gironde.

Les infrastructures du domaine départemental de Faleyras seront maintenues au meilleur niveau.

Enfin, le domaine départemental Gérard Lagors à Hostens fait de son côté l'objet d'un rapport spécifique au titre du patrimoine.

Pour l'ensemble de ce programme 3 442 000 € en AP et 4 353 451 € en CP sont prévus.

1.2. L'accès aux pratiques sportives

En matière d'accès aux pratiques sportives et devant le succès de notre politique auprès des clubs et du mouvement fédéral (près de 1 100 clubs et plus de 91 000 jeunes en 2004/2005), l'aide au fonctionnement et les aides à l'équipement en matériel des associations

seront reconduites et améliorées, afin d'encourager notamment l'accueil de tous les pratiquants.

La réalisation de défis sportifs et humains pour les jeunes girondins ou des personnes handicapées pourra recevoir le soutien du Département.

Le sport scolaire, par l'intermédiaire des trois fédérations, sera doté de fonds permettant l'organisation de déplacements sécurisés et la participation à divers championnats de France réservés aux collégiens.

Le renouvellement et l'entretien du parc de matériel sportif et pédagogique que possède le Conseil Général seront poursuivis, avec là aussi un effort particulier en faveur de matériel adapté aux personnes handicapées.

Enfin, les "Ecoles multisports" dédiées aux plus jeunes, et les "Temps Libre multisports" qui s'adressent aux adultes disposant de temps libre, seront reconduits.

Pour la réalisation de l'ensemble de ce programme d'accès aux pratiques sportives, 250 000 € en AP et 3 387 580.76€ en CP sont nécessaires.

1.3. L'emploi sportif

La qualification des intervenants est indispensable pour un développement de qualité des pratiques sportives. Aussi, le Conseil Général apportera son concours à l'emploi sportif en direction des employeurs que sont les communes, les communautés de communes, les comités sportifs ainsi que les associations, dont Emplois Loisirs Gironde qui vient de se transformer en Groupement d'Employeurs. Pour la réalisation de ce programme, 140 000 € en AP/AE et 239 000 € en CP sont prévus.

1.4. La structuration du mouvement sportif

Le Département reconduira ses partenariats traditionnels avec la très grande majorité des comités départementaux, et s'attachera entre autres à la pérennisation des pratiques nautiques sur l'Estuaire de la Gironde.

Enfin, la Maison départementale des sports développera son rôle de lieu ressource du sports dans le Département.

Pour la réalisation de ce programme 129 000 € en AP/AE et 610 000 € en CP sont nécessaires.

2. LES POLITIQUES EN FAVEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE

2.1. L'animation

Notre politique dédiée à la vie associative et aux territoires passe par des aides favorisant la mise en œuvre d'actions d'animation et de dynamisation du Département. Ce sont notamment les manifestations sportives, dont certaines de très haut niveau, ou de l'opération CAP 33, quasi trentenaire, qui propose aux familles girondines, aux adultes et aussi aux estivants, la découverte et la pratique d'activités sportives, socioculturelles ou environnementales. L'expérience, menée en 2005 en milieu urbain ayant connu un réel engouement, sera renouvelée et pourra s'ouvrir à un public jeune qui ne part pas en vacances.

Par ailleurs, la présence sur le terrain d'agents départementaux spécialisés sur les thématiques de la vie associative, des collèges, de la jeunesse et des politiques sportives, permettra d'impulser une nouvelle dynamique en matière de projets des territoires et notamment ceux liés au développement durable.

Pour la réalisation de ces actions, 1 093 000 € en CP ont été prévus.

2.2. L'accès aux loisirs

L'accès aux loisirs jeunes sera également reconduit, à savoir les "Sports vacances" et les centres de loisirs qui se déroulent durant les vacances scolaires, les Points Forts Animation et Aventures Gironde pendant les vacances d'été, l'opération Jeunes au stade, permettant d'assister gratuitement à des rencontres sportives de haut niveau.

Enfin, en complément des aides au fonctionnement des centres de loisirs, et afin de permettre l'accueil des jeunes dans les meilleures conditions, le Département contribuera également à l'amélioration, la sécurisation voire à la construction de bâtiments adaptés.

Le budget nécessaire à la mise en œuvre de ce programme est estimé à 350 000 € en AP/AE et à 1 610 851 € en CP pour les dépenses et à 115 383 € en recettes.

2.3. la structuration de la vie associative

Afin de favoriser la structuration de la vie associative, le Conseil Général continuera de soutenir pour les aides au fonctionnement, les associations porteuses de projets d'intérêt départemental, la réalisation de manifestations dans bon nombre de domaines, renouvellera et élargira les nombreux partenariats avec les grandes associations, développant notamment des actions sociales et socio-éducatives en Gironde.

Afin d'inscrire notre collectivité dans une action forte d'animation de réseaux, de centre d'appui et de conseil sur l'ensemble du Département, un état des lieux concernant les maisons des associations existant en Gironde sera réalisé. Dans cette perspective, la création d'un Centre de Ressources Départemental de la Vie Associative viendra compléter notre dispositif d'aides, dans un contexte où ce secteur connaît des difficultés notables.

Pour la réalisation de ce programme, 999 600 € en CP sont nécessaires.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose de délibérer sur la mise en œuvre de l'ensemble des actions détaillées ci-dessus et d'y affecter les crédits nécessaires tant en dépenses qu'en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION SPORT, VIE ASSOCIATIVE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Sébastien HOURNAU :

Compte tenu de l'évolution de Emploi Loisirs Gironde, je tiens à vous préciser que nous avons largement je crois répondu aux interrogations de la part de collectivités, en allant directement sur le terrain avec les services, que je remercie pour leur travail, afin d'apporter les réponses les plus adéquates à l'évolution de cette action.

Concernant la présence sur le terrain d'agents départementaux spécialisés sur les thématiques de la vie associative, des collèges, de la jeunesse et des politiques sportives, je me permets de saluer le travail des agents et leur capacité d'adaptation pour les nouvelles missions confiées.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INTERVENTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Rapporteur : Christine BOST

Mesdames, Messieurs,

Nous avons adopté à l'unanimité le 28 juin dernier le manifeste pour la jeunesse et ses cinq axes de développement. Aujourd'hui je vous propose, par axe, une première évolution de nos programmes qui doit nous conduire à une meilleure efficience.

**L'AXE 1 : PERMETTRE L'ACCES DE TOUS A L'EDUCATION, A L'EMPLOI,
A LA SANTE, A LA CULTURE, AUX SPORTS, AUX LOISIRS**

Celui-ci traite de nos interventions en faveur des communes ou leurs groupement, pour les investissements et les équipements réalisés dans le cadre de l'enseignement du 1^{er} degré pour 2.620.000 € en AP et 4.227.603,75 € en CP et ceux liés aux centre de loisirs des jeunes et la mise en place de classes mobiles. Il intègre également les subventions que nous accordons aux organismes éducatifs comme le CDDP, la MPS, les CIO pour les frais de déplacement, et les services académiques de la Gironde pour 38.900 € en AP et 458.800 € en CP.

De plus, il regroupe notre soutien, aux associations et intercommunalités (hors CUB) qui développent des actions d'accompagnement à la scolarité, aux organismes éducatifs et fédération départementales d'éducation populaire, qui favorisent l'accès des publics scolaires à l'éducation, la culture, l'environnement, l'histoire, au patrimoine Girondin et à l'apprentissage de la citoyenneté. 675.000 € en CP figurent au budget pour ces actions. Le volet culturel y trouve aussi sa place avec les opérations "Ciné", les billets courant d'art et les Parcours de Découvertes Artistiques. Ces deux dernières opérations font l'objet d'évolution de leurs critères d'attribution des aides.

L'AXE 2, RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT A IMPLIQUER LE JEUNE TOUT AU LONG DE SON PARCOURS EDUCATIF est un de nos objectifs de travail pour l'année qui vient.

L'AXE 3 : PREVENTION ET REDUCTION DES RISQUES SANITAIRES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX.

Il recouvre notre dispositif émanant de la Charte Départementale de la Prévention Spécialisées et ses outils, et le soutien aux huit associations de préventions spécialisées habilitées et conventionnées, des opérations départementales de prévention et les dispositifs périphériques. Une inscription budgétaire de 7.394.000 € est prévue.

L'AXE 4 : ACCOMPAGNER L'APPRENTISSAGE ET L'EXERCICE DE LA CITOYENNETE

Les crédits prévus dans ce cadre d'un montant de 117.000 € en CP sont destinés au fonctionnement du Conseil Général de Jeunes, au soutien des initiatives associatives des jeunes, aux bourses "Défi-jeunes" qui aident aux projets innovants d'utilité sociale et d'intérêt départemental, et enfin, au transport de groupes de jeunes étrangers accueillis en Gironde.

2006 devra permettre la finalisation de nouveaux dispositifs tels que les "Itinéraires Citoyens", la structuration de l'accueil de groupes scolaires lors des visites de l'Hôtel du Département et un élargissement du dispositif d'aide aux initiatives des jeunes pour l'organisation de manifestation en leur direction.

L'AXE 5 : AGIR SUR LES LEVIERS DE L'AUTONOMIE

Cet axe intègre aussi bien les dispositifs réglementaires d'insertion spécifique des jeunes pour lesquels une inscription de 1.616.600 € est prévue au budget, que les aides aux collégiens girondins sous la forme de bourses départementales et de bourses SEGPA pour les élèves de 4^{ième} et 3^{ième} scolarisés dans ces sections. Un crédit de 1.568.000 € est prévu à cet effet.

En matière de demi-pension des collégiens, le Département leur accorde un abattement de 30 % du coût journalier de leur repas lorsqu'ils sont titulaires de la bourse nationale des collèges au taux 3. Le fonds départemental d'accès à la demi-pension quant à lui, dans le cadre de sa commission d'attribution, permet de traiter de la situation des autres familles en difficulté. Dans cette perspective 543.000 € sont inscrits au budget.

Un crédit est également prévu pour l'attribution aux étudiants girondins, dans le cadre de la commission n° 19, lorsqu'ils effectuent une partie de leurs études dans un pays européen, des bourses dites "Erasmus".

Enfin 8.200 € sont prévus pour financer les prix départementaux qui contribuent à sensibiliser la jeunesse à des thèmes primordiaux pour la compréhension de notre organisation sociale et administrative.

Par ailleurs certains objectifs sont fixés pour l'année 2006 comme :

- la globalisation des actions territoriales et adéquation au nouveau dispositif (volet jeunesse du CDD) qui sera présenté en juin prochain,
- le démarrage d'une démarche d'évaluation globale de la politique de la jeunesse de notre institution et d'observation des évolutions des dispositifs et de leur impact sur le comportement des jeunes,
- la globalisation des interventions du Département, notamment pour les mesures d'accompagnement scolaire,
- le bon usage du matériel informatique dont sont dotés les établissements et à l'accès du matériel hors du temps scolaire,

- l'engagement d'une démarche d'état des lieux des écoles primaires pour aller vers un PPI,
- la redéfinition des interventions en matière de restauration scolaire,
- la définition précise du contenu du programme d'informatisation des écoles,
- un travail sur la notion d'école ouverte et la mise en réseau des écoles rurales.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'approuver ces orientations et les crédits inscrits au projet de budget qui s'élèveront globalement à 2 688 900 € en AP et 7 697 603.75 € en CP en dépenses et 324 436.88 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION EDUCATION, CITOYENNETE ET PREVENTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Christine BOST :

Je voudrais attirer votre attention sur le travail qui a été mené par les associations de prévention spécialisées, et leur rendre un hommage tout particulier dans le rôle qu'elles ont joué dans la crise que notre pays vient de subir. Elles ont véritablement par leur travail de terrain accru pu contenir les débordements qui exprimaient bien plus qu'un mal-être passager, mais une véritable angoisse par rapport à l'avenir et le manque de perspectives qui préfigurent aux jeunes. Sans vouloir minimiser les actes qui ont été commis sur notre Département, je tenais à souligner que ce n'est pas le fruit du hasard si les actes de violence en Gironde ont été limités, voir contenus. C'est le fruit d'un travail difficile, de longue haleine, mené tout au long de l'année au fil des jours, sans relâche, notamment par les 139 postes de travailleurs de rue que nous finançons.

Je voulais également rendre hommage au personnel du bureau insertion jeunesse, qui au fil des jours réalise un travail de coordination et de lien avec les associations de prévention spécialisées.

En matière d'aide à l'accès à la demi-pension, je tenais à souligner véritablement les bienfaits de ce dispositif voté au B.S. et mis en place dès la rentrée de septembre 2005. Un certain nombre de principaux nous font remonter que de plus en plus d'élèves accèdent à la demi-pension, ce qui voulait bien dire qu'il y avait un manque à ce niveau-là et que les mesures prises sont bénéfiques.

Nicolas FLORIAN :

Je ne sais pas trop si c'est le moment d'en parler ou à la délibération d'avant mais j'ai dû m'absenter quelques instants et je prends le débat en cours, pour souligner les difficultés qui vont s'ouvrir, auxquelles vont être confrontées les collectivités par rapport à Emploi Loisirs Gironde. Comme vous le savez, depuis quelques semaines, la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi n'admet plus que les collectivités passent par

Emploi Loisirs Gironde pour des animateurs et autres personnels encadrant de jeunes. Jusqu'à maintenant, à Villenave d'Ornon, nous faisons appel à Emploi Loisirs Gironde, nous en étions fort satisfaits, cela se passait très bien. D'après ce que l'on m'a expliqué, a DDTE aujourd'hui nous soumet à un appel à des prestataires. C'est pénalisant pour Emploi Loisirs Gironde, qui dorénavant en priorité se tournera vers le milieu associatif et aura des difficultés à avoir accès sur les communes, et c'est pénalisant aussi pour les communes.

Je voudrais insister sur cette difficulté, savoir si au niveau de notre établissement, on n'a pas moyen de pression pour rediscuter avec la direction départementale du travail, et savoir si cette difficulté a bien été appréhendée au sein de notre collectivité.

M. LE PRESIDENT :

Cela a fait souvent l'objet de réunions de maires, et Alain Marois est très au courant et va répondre tout de suite.

Alain MAROIS :

C'était le rapport précédent donc je me permets, Christine Bost, de prendre la parole pour répondre, Sébastien Hournau s'étant absenté un instant. Effectivement Emploi Loisirs Gironde fait l'objet d'une profonde transformation, suite à une action de la DDTE qui est tout à fait conforme à l'action que mène l'ensemble des DDTE sur le territoire national. La Gironde n'est pas un cas à part, c'est simplement un des premiers, et les solutions qui sont testées en Gironde sont regardées attentivement par les départements voisins.

Je rappelle l'origine du dispositif. C'était une loi qui a été mise en place par le Ministre Roger Bambuck en 1992 qui s'appelait "profession sport" et qui visait à solvabiliser quelque part l'emploi sportif, en permettant à des éducateurs sportifs de trouver là un panel d'employeurs, leur permettant de vivre décemment de leur métier.

Ce dispositif est contesté pour des tas de raisons, en particulier parce qu'il était dérogatoire sur certains points au droit du travail. Il était régi par des circulaires et la DDTE estime qu'une circulaire ministérielle ne peut constituer une dérogation à un corps de décrets qui concernent le droit du travail, voire de loi, d'où cette remise en ordre.

Qu'avons-nous fait ? Nous avons accompagné Emploi Loisirs Gironde. Nous ne l'avons pas fait, encore une fois, en battant du tambour, de manière médiatique, en criant sur les toits, parce qu'il y avait plus de 700 emplois en jeu et qu'il s'agissait de fonctionner dans la plus grande confiance et dans la sérénité. Emploi Loisirs Gironde vient de changer ses statuts et s'est transformé en groupement d'employeurs. Ce groupement d'employeurs, de par la loi aujourd'hui, ne peut compter en son sein des collectivités locales. Donc tous les emplois qui étaient portés par des associations sont pérennisables, je veux dire ne sont pas en danger, pour peu que l'association qui utilise Emploi Loisirs Gironde rentre dans le groupement d'employeurs, ce qui est actuellement massivement le cas. Le travail a été effectué, les réunions ont été menées, les élus du Conseil Général ont appuyé pour que cela soit accompagné.

Au niveau des collectivités et établissements locaux qui ne peuvent bénéficier de ce dispositif, puisque les collectivités ne peuvent faire partie du groupement employeurs, il faut

résoudre le problème de manière classique. C'est ce que nous faisons nous pour nos propres utilisations, puisque nous étions utilisateurs d'Emploi Loisirs Gironde pour des dispositifs, je pense en particulier à Hostens. Et bien dans ce budget et dans le budget annexe sont créés les postes pérennisant ces emplois. Dans le cadre d'emplois à temps partiel, cela se fait par des systèmes de contrats. Sébastien Hournau a mené trois réunions territoriales sur le territoire girondin pour réunir les communes concernées. Nos services, en lien avec le centre de gestion, ont donné aux collectivités le panel de solutions qu'il faut mettre en œuvre pour régler ce problème.

Notre objectif principal était que aucun de ces 700 emplois ne soit menacé, et que tous les dispositifs en place pour aider au développement des activités sportives, et cela avait d'ailleurs débordé sur d'autres activités puisque Emploi Loisirs Gironde commençait à gérer d'autres métiers que le métier sportif, puissent être sauvés. Voilà ce que je voulais dire en parenthèse de ce rapport qui était plutôt consacré à autre chose.

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Merci à Alain Marois, et je sais que cela a été une préoccupation pour trouver une continuité pour le service et pour les personnels.

Sébastien HOURNAU :

Cela ne se fait pas de parler après le vice-président, mais j'étais absent momentanément. Deux mots pour répondre à notre collègue Nicolas Florian. Des réunions ont été organisées sur le tard dans le Département, mais parce qu'aussi on était un peu tenu par le temps, parce que le groupement employeurs E.L.G. prend effet au 1er janvier 2006. On a bien senti que sur le Département un certain nombre de collectivités étaient angoissées sur la continuité du dispositif. On a pris l'initiative de cette réunion. Globalement, il y a trois hypothèses qui se détachent. On peut considérer que les collectivités aujourd'hui, puisque qu'elles ne peuvent plus travailler pour ELG, délèguent cette compétence à une association, et parfois sur le territoire il y a des associations qui peuvent porter ce type de politique. Compte tenu du délai, ce n'est pas toujours évident, parce que le monde associatif, il faut aussi l'accompagner en la matière, et cela peut poser des difficultés en fonction des territoires. La deuxième possibilité, c'est le recrutement direct par voie de titularisation. Alors là-dessus on a bien insisté auprès des collectivités, qu'elles soient vigilantes à maintenir la cohérence du système telle qu'elle était. Les salariés sont de qualité aussi parce qu'ils bénéficient d'un certain nombre d'heures qui se complètent d'un territoire à l'autre. Il serait dommage de faire travailler l'ami du coin et ne pas continuer à fonctionner avec les anciens salariés de ELG, parce que le risque à un moment donné serait qu'ils ne trouvent pas leur compte en ayant le nombre d'heures suffisant et déclinent tout simplement l'offre, et donc le service disparaîtrait de fait. Et puis la troisième hypothèse risque de se développer sur les territoires, notamment les territoires ruraux qui sont un petit peu inquiets. Il nous a été soufflé bien naturellement verbalement par le CDG. Cela reste très paradoxal parce qu'à l'origine l'Inspection du travail nous dit d'être prudents que ELG développe la précarité. Un certain nombre de démarches sont faites, d'hypothèses qui sont travaillées en partenariat avec des coups de fil à droite et à

gauche, et l'une des hypothèses ou des incitations, c'est de dire pourquoi ne pas préconiser le recours à la vacation auprès des territoires ?

On voit bien comment le système et puis la démarche initiale a été quand même un petit peu pervertie. Ce n'était pas simple. Il fallait certainement que ELG se transforme mais on aurait pu attendre les décrets d'application pour permettre au groupement d'employeurs de travailler avec les collectivités, parce qu'on sait qu'ils sont en instance, ils devaient même sortir au mois de septembre, ce n'est pas le cas ; avant la fin de l'année cela ne sera toujours pas le cas. Donc on va fonctionner sur six mois sur l'une des trois hypothèses dont je viens de parler. Quoi qu'il en soit, nous avons des agents sur les territoires à travers les CDAS, et je les ai félicité pour leur travail et j'insiste encore maintenant. Ils sont naturellement à la disposition des élus pour les accompagner sur la mise en œuvre de cette aide à la pratique sportive.

M. LE PRÉSIDENT (Bernard Dussaut) :

Nous revenons sur le rapport présenté par Christine Bost.

Jean-Jacques PARIS :

Une remarque, d'abord pour dire combien je trouve intéressant l'évolution de notre politique en direction des jeunes, et je tiens à remercier Alain Marois d'avoir animé ce travail, et les services d'avoir contribué à recentrer toutes ces politiques, et de leur donner un sens commun.

En même temps, tout ce qui s'est passé dans nos villes, parce que la jeunesse, et toute une partie d'entre elle, nous a sérieusement interpellés sur ses souffrances et sur son désespoir. Je n'ai pas envie de minimiser ce qui s'est passé. Il me semble que nous pourrions avoir un geste politique fort en leur direction, compte tenu qu'une grande partie de la révolte était une façon pour eux de crier leur désespoir, justement face aux discriminations de toutes sortes que leur vie quotidienne leur fait connaître. Discrimination devant l'emploi, devant la formation, le logement, devant la vie tout simplement. Et à l'occasion de la consolidation sur le territoire de notre présence, il serait bon de mettre en place une sorte de service en réseau pour que tous ces jeunes aient un espace public, où ils trouveraient le soutien nécessaire et les moyens de faire face à cette discrimination. Une sorte de réseau départemental dans les territoires, où ils trouveraient à la fois des réponses et le soutien, et également peut-être le support juridique pour pouvoir réunir les moyens de se faire entendre dans ce domaine. Je pense que ce serait une première réponse politique que beaucoup d'entre eux attendent avec impatience. C'est-à-dire que les institutions, au-delà des discours sur les discriminations, leur donnent les moyens de se défendre.

Nicolas FLORIAN :

J'en profite de l'occasion qui m'est donnée par Jean-Jacques Paris. Allons au bout de la démarche et faisons de la discrimination positive. Et au sein même des emplois que l'on pourrait avoir dans cette collectivité, réservons une partie pour des jeunes issus de quartiers difficiles. Si c'est vraiment l'objectif allons au bout de la démarche.

Christine BOST :

Nicolas Florian, la discrimination positive, on l'a pratiqué sans en parler finalement. Il faut regarder autour de nous dans le Département de la Gironde. Il y a des gens qui viennent d'un peu tous les quartiers et aussi des quartiers sensibles ; je crois que l'on peut le souligner.

Pour répondre à Jean-Jacques Paris, je voulais lui dire que l'on est en train de réfléchir à la mise en place de pôles jeunesse sur le Département qui seraient des lieux un peu centraux pour couvrir l'ensemble du Département sur un certain nombre de territoires. Il y a aussi le rôle des missions locales qui jouent un rôle important et que l'on continue à accompagner, bien que cela ne relève pas directement de notre compétence. On essaie avec les moyens dont nous disposons, et en tout cas avec l'ambition que l'on a, de faire en sorte que les jeunes puissent avoir un cadre de vie et des réponses un peu plus appropriées que ce qu'on peut leur offrir par ailleurs.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Intervention du Vice-Président chargé de la Coopération et Affaires Européennes

Gilbert MITTERRAND :

Monsieur le Président, Mes chers collègues. Le champ d'action de la vice-Présidence "Coopération Régions, Etat et Affaires Européennes" recouvre trois politiques spécifiques : la politique de partenariat avec l'Etat et la Région dans le cadre du Contrat de Plan, la politique des Fonds et programmes européens, et la politique de coopération décentralisée.

En ce qui concerne la participation au Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, le Conseil Général a privilégié trois priorités : le développement et la compétitivité des territoires liée aux infrastructures de transport, les problématiques de protection de l'environnement, et la réalisation d'équipements liés à l'enseignement et à la recherche. Pour chacune de ces priorités que nous avons souhaité voir figurer au CPER, je voudrais d'abord vous préciser le niveau actuel de l'engagement du Conseil Général.

Pour la 1^{ère} priorité, Infrastructures, le volet routier du CPER s'élève à 196 M€, et la participation du Conseil Général à la réalisation des opérations du volet routier a été fixée à 51 M€. Or, à ce jour, il convient de souligner qu'aucune opération de ce CPER n'est achevée. Seules sont terminées les opérations de report du plan précédent. D'une manière générale, on peut noter que dans un premier temps toutes les opérations ont pris du retard au niveau des études et des procédures, et que dans un second temps la raréfaction des crédits d'Etat a entraîné des retards dans le lancement. De fait, la carence du financement de l'Etat a conduit à un blocage de la quasi totalité des opérations routières inscrites au Contrat de Plan Etat Région. Afin de ne pas se limiter à déplorer cette réalité préjudiciable aux citoyens girondins, le Président Philippe Madrelle a demandé en 2004 au Préfet d'engager des négociations pour étudier en commun des modalités permettant d'achever les opérations prévues. Il a donc été proposé par le Conseil Général de compenser le désengagement de l'Etat par des avances remboursables pour achever des travaux qui sinon se seraient arrêtés. C'est ainsi que les travaux d'élargissement du Pont d'Aquitaine n'ont pas été interrompus en 2005, faute de crédits d'Etat, grâce à la volonté et au financement des collectivités locales, dont notamment le Conseil Général. De plus, le Conseil Général a décidé fin 2004 et en 2005 de financer et d'assurer la maîtrise d'ouvrage par anticipation d'opérations inscrites au CPER, mais dont l'Etat n'avait pas encore pu financer le démarrage. Nous avons ainsi décidé de lancer les opérations d'aménagement de sécurité sur les RN 137 et 215 pour un montant de 18 M€, et les opérations d'aménagement de sécurité sur la RN 89 pour un montant de 3,750 M€ ; ces trois itinéraires seront transférés au Département dans le cadre de la Loi concernant le transfert des routes nationales. En 2006, les premiers travaux sur ces routes nationales seront terminés (RN 215 : carrefour de Salaunes (nous en avons parlé hier, il y a urgence), et il en est de même pour RN 137, la traversée du grand chemin. Il va de soi pour nous que ces financements par avance seront pris en compte dans la renégociation du Contrat de Plan.

En ce qui concerne le deuxième volet, le volet portuaire du Contrat de Plan, soit 68,67 M€, je vous rappelle que notre participation est fixée à 10 M€. Là encore, le rapport actualisé d'exécution du CPER, présenté par le Port Autonome, fait apparaître un taux de réalisation de 54 % du programme initial lié au report et à l'abandon d'opérations, en particulier le réaménagement du site des bassins à flot totalisant 30 % de la valeur des abandons chiffré à 31 M€. A ce jour, le total de la participation financière du Conseil Général engagé pour l'exécution des opérations portuaires s'établit à 6,8 M€. Pour 2006, le concours

du Conseil Général vise la réalisation d'investissements sur les sites de Bassens et du Verdon et la réalisation du programme commercial du Port autonome.

En ce qui concerne le troisième volet de ces infrastructures, c'est-à-dire le volet ferroviaire, notre participation est fixée à 17,5 M€. Elle est principalement destinée au financement des opérations de résorption du bouchon Nord de Bordeaux, au pôle multimodal de Cenon, à la desserte ferroviaire du port de Bassens et à l'amélioration de la ligne ferroviaire Libourne Bergerac. Là encore des retards sont à regretter sur certains programmes dus au non engagement des financements de l'Etat. Seulement 30 % du programme prévu est réalisé à ce jour. Nous sommes quand même en fin de contrat 2000 – 2006. En 2006, sont prévus le démarrage des travaux de la passerelle et la poursuite des travaux du pôle multimodal de Cenon.

En matière d'infrastructures, mais en dehors des opérations prévues au CPER, il convient de préciser que le Conseil Général participe aussi financièrement pour 3,2 M€ à la réalisation d'autres infrastructures, et notamment la Ligne à Grande Vitesse (L.G.V.) Sud Europe Atlantique.

J'ai ainsi résumé ces trois volets routiers, ferroviaires et portuaires qui constituent la première priorité dite "Infrastructures" du CPER pour le développement et la compétitivité des territoires.

La deuxième priorité du CPER pour le Conseil Général est le volet "équipement et recherche" dit volet universitaire, qui se traduit par trois fonds de concours du Conseil Général, d'un montant total de 4.862.250 €, qui vont à l'IUFM, à l'Institut Supérieur de la Vigne et du Vin, et à l'ISTAB (Institut Européen des Techniques Alimentaires de Bordeaux). Les CP des deux dernières opérations sont reportés sur 2006 et la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général pour l'ISTAB sera transférée à l'université avec un fonds de concours de 3.050.000 €.

Enfin la troisième priorité du CPER pour le Conseil Général concerne l'environnement et la valorisation des espaces littoraux avec deux programmes :

- la gestion des ressources en eau et fonctionnement des réseaux hydrauliques ; ce programme est exécuté à 100 % ;
- le nettoyage du domaine public maritime, engagé à 99 %, mais exécuté à 50 %, pour un concours de 1,362 M€ du Conseil Général sur un coût total de 8,69 M€.

Bien évidemment, en 2006, date théorique d'achèvement de ce Contrat de Plan, il s'agira pour le Conseil Général de préparer la prochaine période de contractualisation avec l'Etat et la Région et d'affirmer nos priorités pour l'aménagement et le développement de notre département.

Parallèlement au partenariat développé dans le cadre du CPER, le Conseil Général conduit une politique volontariste de mobilisation des fonds structurels et des programmes européens, au service de deux priorités départementales, qui sont l'aménagement du territoire et l'action en faveur de l'emploi et de l'insertion.

Dans le cadre du fonds structurel FEDER de l'objectif 2, période 2000-2006, programme dédié au développement et à la compétitivité des territoires, nous avons choisi de

nous investir dans les projets favorisant l'émergence de dynamiques territoriales équilibrées. La multiplicité des interventions cofinancées par le Conseil Général, l'Union Européenne et les partenaires locaux commencent à produire certains résultats significatifs, redessinant les contours de territoires girondins plus attractifs et plus accessibles en termes d'offres de services de qualité.

Ainsi, la dotation régionale FEDER est aujourd'hui engagée à 90 % des crédits européens inscrits pour 355 M€ en Aquitaine, dont 138 M€ sur la Gironde correspondant à 1.784 opérations programmées dans notre département en matière d'investissements économiques pour la création et le développement d'activités industrielles, commerciales et de services, de zones d'activités, de pôles de recherche et innovation ; en matière d'aménagement du territoire par une aide à la politique de la ville, à la dynamique des Pays, au patrimoine culturel, aux bourgs-centres, au tourisme ; ainsi qu'en matière de développement rural et agricole. La contribution du Conseil Général s'élève à 25,2 M€ au total. Mais l'année 2005 a été marquée par la clôture anticipée du FEDER. Le solde des crédits FEDER à programmer s'établissant à 100 M€ au niveau de la Région Aquitaine pour des besoins de financement supérieurs à 700 M€. Comprenez bien que l'exercice de style était difficile. Face à cette impasse budgétaire, le Conseil Général a fait connaître ses priorités auprès de l'Etat et de la Région, à savoir les opérations de nos partenaires locaux, les grandes infrastructures et les opérations de maîtrise d'ouvrage départementale comme les archives.

Un des objectifs poursuivis de notre politique des Fonds et Programmes Européens est de développer une démarche de culture de projets éligibles aux aides européennes, aussi bien pour nos partenaires locaux que pour nos propres opérations. Le Conseil Général a su ainsi développer des compétences dans la conduite et le portage de projets. Tel est le cas pour les opérations portées en maîtrise d'ouvrage départementale, dont le bilan au titre de l'objectif 2 Feder 2000-2006 se solde aujourd'hui par une contribution financière consolidée de près de 10 M€ de recettes pour le Département, soit 33 % de subvention de nos dépenses de 30 M€ à ce titre, aussi bien pour la liaison maritime Le Verdon/Royan, le schéma départemental d'itinéraire de randonnée, le schéma départemental de couverture en téléphonie mobile ou l'aménagement de giratoires d'accès aux zones d'activités.

Dans le cadre des Fonds Structurels FSE-Objectif 3, l'action en faveur de l'emploi et de l'insertion constitue le domaine de compétences où le Conseil Général s'attache aussi à être extrêmement vigilant et offensif. Une convention-cadre FSE a ainsi été conclue en 2005 entre le Département et l'Etat, permettant de gérer directement en 2005 et 2006 une dotation européenne de près de 3 M€ en recettes, destinée prioritairement à soutenir les initiatives locales d'insertion et à favoriser l'accès aux nouvelles technologies, par le développement des qualifications et la promotion de nouveaux métiers liés aux technologies numériques, qui vont mobiliser 6,5 M€, au titre de la contribution du Conseil Général sur 2005 et 2006, particulièrement pour la création et la transmission d'entreprises, un appui technique économique aux jeunes repreneurs ou la pérennité des exploitations conchylicoles.

Nous nous sommes aussi fortement impliqués dans le développement et le partenariat de plusieurs projets de coopération communautaire, Interreg, afin notamment de privilégier une approche intégrée dans la mise en œuvre de ses actions dans les différents champs de compétences départementales : les politiques d'insertion, la politique sociale, la lecture publique, la protection et la valorisation du patrimoine, la gestion intégrée des zones côtières, le développement durable, mais aussi la pluriactivité, la saisonnalité des emplois, l'égalité

hommes femmes, la professionnalisation des acteurs en matière d'emploi et d'insertion dans le domaine social ou culturel (pyramide des âges, le transfert des savoirs dans l'entreprise), la remobilisation des femmes éloignées du travail. Autant de programmes très transversaux qui irriguent notre territoire, dont vous entendez, parfois, les noms Gisement, Gironde, Equal, Kiwi, SISAL Agenda 21 locaux, E-Tourisme, Coastatlantic, Médachs. Quant à Sapiens, Progress et Relier, ils mobilisent du FSE au sein de notre convention cadre citée précédemment, pour près de 3 M€. Autant de noms barbares, mais sachez que sur le terrain, cela veut dire beaucoup de choses.

Distincts de l'effet levier des fonds structurels Objectif 2 et 3, les projets de coopération communautaire présentent une valeur ajoutée propre, liée au caractère innovant et pilote de ces projets, permettant l'évolution et l'adaptation de nos politiques, de nos méthodes, outils et pratiques de travail, en relation avec les pratiques d'autres partenaires européens. Les divers projets en cours, faisant appel à treize programmes européens, vont s'échelonner jusqu'en 2008 et s'établiront en 2006 à 103.000 € de dépenses pour 75.733 € de recettes pour le Conseil Général. D'ici là, il convient aussi pour le Conseil Général de se préparer à la nouvelle politique de cohésion européenne 2007-2013 et à la réforme des Fonds Structurels. Ce qui veut dire qu'au moment où je parle, ce qui se passe à Bruxelles n'est pas forcément inintéressant et sans conséquence sur ce que nous pourrions imaginer comme développement futur de ces Fonds Structurels.

Dans le domaine de la politique de coopération décentralisée, je laisserai notre collègue Daniel Jault vous présenter en détail nos actions. Je préciserais toutefois que d'une politique impulsée par le Président Madrelle à l'origine essentiellement humanitaire, nous sommes passés à une politique de partenariat et d'échanges pour mettre en œuvre des projets structurants dans une logique de développement durable. Cette politique constitue un outil de développement à part entière, articulé autour des valeurs d'ouverture, de tolérance et de solidarité qui animent notre institution départementale et qui impliquent de nombreux acteurs locaux, y compris la jeunesse de Gironde de nos collègues ou de nos associations, et qui se prolongent aussi en apprentissage à la citoyenneté, de la citoyenneté européenne par exemple. Ce sont autant de valeurs induites par ces programmes de coopération décentralisée trop souvent ignorées.

Mais si vous le voulez bien, je vous propose de laisser la parole à Daniel Jault pour développer ce dernier aspect.

Philippe Madrelle reprend la présidence de l'Assemblée.

POLITIQUE DE COOPERATION INTERNATIONALE

Rapporteur : Daniel JAULT

Mesdames, Messieurs,

Depuis plus de 12 ans, notre Assemblée a impulsé une politique d'échanges et d'ouverture européenne et internationale entre la Gironde et ses partenaires étrangers. Le Conseil Général a souhaité que cet engagement se traduise par des actions qui s'inscrivent prioritairement dans une logique de Développement Durable. Cela concerne :

- la coopération décentralisée, dont l'action sera concentrée prioritairement sur les trois régions retenues : province du Houët au Burkina Faso, Voïvodie de Poméranie Occidentale en Pologne et Wilaya d'Adrar en Algérie,
- l'ouverture européenne,
- le soutien au programme Erasmus.

Le Conseil Général développera, par ailleurs, dans le cadre de ses partenariats ou autour de projets locaux se situant dans une logique de durabilité, les priorités suivantes en s'appuyant sur le tissu associatif, éducatif et social local.

En conséquence, Monsieur le président nous demande d'adopter les crédits nécessaires qui s'élèveront 28 000 € en AP et 365 000 € en CP.

AVIS DE LA COMMISSION COOPERATION ET AFFAIRES EUROPEENNES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Daniel JAULT :

Monsieur le Président, je remercie Gilbert Mitterrand de me permettre de compléter les renseignements concernant les politiques et les directions que nous donnons aux politiques de coopération décentralisée. En développant un peu plus nos axes politiques de coopération, décentralisée, je voulais insister sur l'intérêt que les élus du Conseil Général de la Gironde devraient trouver dans la mise en place de ces actions.

Les réunions de la commission au sein de l'Assemblée des Départements de France permettent de constater une participation croissante des conseils généraux, et la prise de conscience progressive de l'importance qu'il y a, pour notre collectivité, à ouvrir vers les autres pays de l'Europe et ceux des autres continents des échanges de fréquence et de volume

croissants. Ainsi nous pourrions dorénavant considérer deux attitudes différenciées dans l'application de notre politique de coopération décentralisée.

La première est d'ouvrir progressivement le Département de la Gironde aux autres pays européens, ceux qui viennent de nous rejoindre et ceux qui attendent à la porte de l'Europe. Nous pensons que ces pays sont en demande de nombreux échanges avec les collectivités locales de la France et dans de nombreux domaines :

- formation des cadres territoriaux,
- ouverture aux problématiques environnementales des territoires et à leurs solutions,
- apports et échanges économiques entre pays, et je pense, aussi bien dans les domaines agricoles que dans les technologies de pointe, que notre Département est tout à fait apte à faire connaître et à vendre la qualité de ses produits et de ses productions tertiaires et de service ; c'est pourquoi il nous paraîtrait nécessaire, en plus de nos relations avec la Poméranie Occidentale de Pologne, d'ouvrir nos offres et nos produits aux autres nations d'Europe de l'Est et d'Europe Centrale ;
- échanges culturels à travers les jeunes, ne serait-ce que pour maintenir dans ces pays la singularité de notre pensée et de notre langue.

La seconde attitude est celle que nous devons poursuivre et renforcer au niveau des territoires africains, avec lesquels nous avons développé des échanges durables et d'importance croissante. En offrant à ces populations les meilleurs exemples de ce que nous savons faire dans les domaines de la formation des cadres administratifs, de l'éducation, de la santé, du tourisme, de la formation à l'artisanat et à la petite entreprise, nous pérennisons la culture française grâce à la permanence du français et des échanges de nos cultures, face aux pratiques des arts vivants, du cinéma ou des arts plastiques. Nous en avons eu un exemple l'autre jour en recevant en exposant un artiste du Burkina Faso. Néanmoins, la prise en compte du développement durable nous oblige en pays africain à orienter nos politiques vers de nouveaux domaines qui constituent pour ces nations des ressources vitales. Le premier domaine est celui de l'utilisation de l'eau. Nos préoccupations sont axées sur une analyse systématique des ressources en eau potable, et des besoins des populations concernées en eaux non potables, susceptibles de pourvoir au fonctionnement des industries et surtout à l'irrigation de ces territoires qui restent fondamentalement à vocation agricole. Enfin assurer de façon progressive et durable l'isolement des eaux usées et leur élimination et retraitement, de façon à faire chuter les maladies endémiques ou récurrentes qui pénalisent encore trop lourdement les populations, et en particulier les enfants. Il faut savoir que la principale causalité mortelle en Afrique Noire est encore paludisme. Le second domaine est le développement des énergies renouvelables et plus spécifiquement l'énergie solaire, gratuite dès lors que l'investissement a été consenti et la maintenance assurée. Plus l'énergie viendra du soleil dans ces pays-là, moins l'importation du pétrole sera nécessaire, et au niveau de l'énergie ménagère moins l'utilisation du bois interviendra, tarissant ainsi progressivement la déforestation catastrophique qui a mené trop de ces territoires à une sahélistation extensive.

Enfin dernière réflexion que nous mettons à votre proposition. Nous pourrions également établir des relations plus denses et plus efficaces avec les organismes qui sont les plus à même de relayer nos axes d'activité. Je veux citer les organismes de formation et d'éducation, les IUFM, les universités, les IUT, les grandes écoles. Egalement les organismes économiques en particulier les chambres consulaires, chambres des métiers, chambre du commerce et de l'industrie.

Ces quelques propositions montrent combien nous devons poursuivre vis à vis de ces territoires les politiques qui, à la mesure de nos moyens financiers, maintiennent l'image de la France et de notre collectivité ainsi que notre culture et notre langue. Rien ne nous empêche par ailleurs d'étendre et d'accélérer nos échanges avec les autres territoires européens, où nous devons apprendre à mieux échanger mais sans doute aussi à mieux nous vendre.

Stéphan DELAUX :

Simplement par rapport à l'intervention de Gilbert Mitterrand qui nous a fait part de l'ensemble des actions et des dispositifs européens. On parlait hier de tourisme et de la filière viticole, et également d'oenotourisme. Il y a en la matière certainement la nécessité de structurer une action forte auprès de l'Europe, parce que si on veut adapter le vignoble au tourisme, cela va passer par des investissements. Il y a déjà un certain nombre de propriétaires, mais demain de syndicats, de maisons du vin, qui peuvent aussi se trouver sur ces sentiers-là. Ces investissements sont sans doute lourds, et je pense que nous devons, je ne dis pas que nous ne le faisons pas, mais peut-être pouvons-nous le structurer encore mieux en terme de projets, en terme de stratégie. Ici ou là, tel ou tel peut s'adresser individuellement à l'Europe, mais je crois que c'est intéressant de structurer une démarche, une vraie stratégie autour de cette perspective de nos tourisms vitivinicoles, utiles comme on l'a dit hier et pour la filière tourisme et la filière vin.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

CONTRAT DE PLAN

Rapporteur : Gilbert MITTERRAND

Mesdames, Messieurs,

Notre politique de partenariat avec l'Etat et la Région impacte directement plusieurs volets du Contrat de Plan 2000-2006, avec pour objectif de promouvoir les infrastructures et équipements contribuant à développer l'attractivité globale du territoire girondin, tout en préservant la qualité de l'environnement. Le Département investit ainsi près de 80 M€ sur la durée du contrat, ciblés sur l'aménagement du territoire, le développement des infrastructures de communication et de transport.

Le volet routier totalise 51 M€ de financement du Conseil Général, soit plus de 23 % du montant total des investissements sur la durée du contrat de plan. Les retards enregistrés dans l'exécution des travaux, conséquence des désengagements de l'Etat, ont conduit le Conseil Général à adopter le principe du financement par anticipation des opérations d'aménagement de sécurité concernant les axes de communications stratégiques.

Le volet ferroviaire mobilise une participation financière du Conseil Général de 17,5 M€ dont une majeure partie est destinée au financement des opérations en cours de résorption du bouchon nord de Bordeaux

Le volet portuaire mobilise un engagement financier prévisionnel de notre collectivité à hauteur de 10M€ sur la durée du Plan. Les ajustements du contrat initial réorientent les investissements vers des opérations nouvelles, dont la requalification du secteur des bassins à flots, pour lequel les travaux d'exécution, soutenus par le Département seront lancés en 2006.

Le Conseil Général soutient également le volet universitaire du contrat de plan, dans le cadre de trois opérations, la restructuration de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres, le projet d'extension de l'ISTAB avec un fonds de concours de 3 050 000, ainsi que le projet de création de l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'approuver le rapport bilan d'étape sur les contributions au CPER.

**AVIS DE LA COMMISSION COOPERATION ET AFFAIRES EUROPEENNES :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Gilbert MITTERRAND :

Pour répondre à Stéphan Delaux, c'est le projet Etourisme qui avait été développé avec l'Europe, mais il a pris fin en juin 2005. Cela dit il a quand même favorisé le tourisme intérieur par la promotion des hébergements de qualité en Gironde. Il a permis de rendre accessible ces offres touristiques grâce à des dispositifs web de diffusion en matière de promotion, de réservation ou de services adaptés à la vente en ligne. Bien entendu cela s'adresse aux acteurs, et les acteurs, y compris de la filière touristique viticole, qui aimeraient développer sont tout à fait appelés à participer en tant qu'intervenants dans ces projets. Mais il est terminé depuis 2005, et c'est dans le cadre des nouvelles procédures que l'on pourra peut-être lancer, mais dont on ne connaît pas encore les volumes, qu'il faudra reprendre cette idée pour développer le tourisme. Mais je voudrais préciser que ces projets ont d'abord une valeur transversale. Donc c'est une façon de développer l'emploi, il n'y a pas que le Etourisme qui peut entrer dans cette finalité. On peut s'appuyer sur d'autres programmes européens dans un but de lutter par exemple contre la saisonnalité de l'emploi, parce que le tourisme pour l'instant peut poser ce problème. Pour valoriser des territoires et faire naître des activités de développement sur ces territoires. Ce n'est pas que l'entrée tourisme qui pourra être utilisée, c'est cette transversalité qui, je pense, doit être discutée dans le cadre de futurs projets et programmes européens dans la mesure où l'on se fixe cet objectif. Mais il faut retenir l'idée, car il y a là un gisement d'emplois et un gisement de développement qui méritent d'être validés.

Stéphan DELAUX :

Mon idée est de formuler un projet fort, global, pour le Département dans ce domaine pour soutenir la filière.

Gilbert MITTERRAND :

Il faut qu'il soit éligible et pour le rendre éligible il y a peut-être plusieurs portes d'entrée, il faut que ce soit de la politique transversale.

Jean-Jacques PARIS :

Au regard du Contrat de Plan, dont le volet routier est très important comme chacun le sait, et pour noter le grand retard, puisque je crois que le rapporteur à l'Assemblée parlait de le prolonger de trois années, compte tenu des crédits engagés. Imaginez-vous les problèmes que cela pose et que cela va poser, y compris financièrement parce qu'il s'agit de la difficulté à engager les crédits.

Autant nous sommes tout à fait d'accord pour être présents comme nous le sommes au regard du bouchon ferroviaire, sur la question notamment de la ligne de ceinture, parce que ce sont des investissements qui ont une répercussion locale très importante pour l'avenir. Autant nous le disons très clairement, nous avons participé aux études sur les lignes à grande vitesse, mais il n'est pas question pour nous de mettre un Euro pour l'investissement sur les lignes à grande vitesse. Il n'est pas du tout de notre ressort de s'investir, et il faudra être très prudent parce que nos obligations en matière d'infrastructures sont déjà très importantes. Nous avons d'ailleurs retiré les autorisations de programme dans ce domaine, mais je rappelle que nous

sommes entièrement opposés à un financement de la collectivité pour l'autoroute privée Langon – Pau. D'abord nous n'avons pas les moyens de nous impliquer là-dedans. Ensuite il serait complètement aberrant de financer une autoroute privée. Voilà quelques éléments que je voulais livrer à votre connaissance, de telle manière à ce que les choses soient claires entre nous.

Gilbert MITTERRAND :

Jean-Jacques Paris fait part de dossiers qui sont hors contrat de plan. Là on est en train de voter la délibération sur les contrats de plan, et tout ce que vous avez cité c'est hors contrat de plan. Si j'ai bien compris votre intervention c'est que vous ne souhaitez pas les voir dans le futur contrat de plan. Mais le futur contrat de plan je suis bien en difficulté de vous dire aujourd'hui quand il commencera. Je sais qu'il y a un débat au niveau de l'Association des Départements de France pour s'interroger sur les niveaux d'exécution, la transparence d'ailleurs de ces exécutions, et puis les délais de la durée idéale d'un contrat de plan. Si j'ai bien compris les débats, il paraît qu'il n'y a pas de durée idéale d'un contrat de plan, et je suis bien ennuyé pour vous répondre. Sur le principe on peut partager tout à fait le souci de ne pas avoir à cofinancer des opérations qui n'ont pas à l'être par le Conseil Général, c'est un débat qui aura lieu en son heure, et l'heure n'est pas venue pour l'instant, puisque ces sujets-là ne sont abordés aujourd'hui par nous que dans des opérations très ponctuelles hors contrat de plan et portant sur des études et pas sur le reste.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

PROJETS EUROPEENS

Rapporteur : Gilbert MITTERRAND

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2000, le Conseil Général de la Gironde est fortement impliqué sur de nombreux projets européens. Je rappelle que les objectifs recherchés sont au nombre de quatre :

- introduire des actions novatrices au service des politiques publiques du Conseil Général,
- obtenir des cofinancements communautaires,
- acquérir et développer au sein des services la maîtrise de l'ingénierie de projets financés par l'union Européenne,
- développer les échanges transnationaux.

Ces projets permettent de nourrir une large réflexion, dans un contexte de changements économiques et sociaux profonds. La valeur ajoutée des projets européens développés par le Conseil Général de la Gironde est incontestable. Les résultats, mais aussi les outils et méthodes impulsés par les projets européens dans nos directions viennent enrichir nos politiques .

Les projets européens nous amènent à mettre en oeuvre une double stratégie :

- développer une veille sur l'ensemble des politiques européennes, comprendre leurs logiques et leurs impacts,
- engager des processus administratifs nouveaux pour préparer, monter , suivre et évaluer les projets européens dans une logique de construction novatrice.

A ce jour, notre collectivité gère et suit 14 projets, en prépare de nouveaux, en impliquant la plupart des directions du Conseil Général. Nos projets donnent au Conseil Général de la Gironde une capacité de dialogue avec la Commission européenne. Ils permettent à notre collectivité d'entretenir des contacts avec les personnels concernés de la Commission et de faire valoir des positions politiques et techniques argumentées et documentées sur nos besoins à partir des thèmes traités par notre administration

Je vous propose de continuer sur la voie de la coopération européenne pour rechercher de nouveaux financements mais aussi, pour, encore mieux faire entendre la voie de la Gironde en Europe.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'approuver le rapport projets européens.

AVIS DE LA COMMISSION COOPERATION ET AFFAIRES EUROPEENNES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Alain RENARD :

Monsieur le Président, chers collègues. C'est dans un contexte de transformations profondes que l'activité de la vice-présidence Ressources Humaines et Hébergement des services s'est déroulé durant cette année 2005. Les incertitudes des textes, les réponses tardives, on évoquait ce matin lettre du Préfet du 2 décembre 2005, concernant le transfert des personnels affectés à l'entretien des RD actuelles et des RN appelées à être transférées, le transfert du personnel du F.S.L., la sortie du statut des TOS concernant les collèges le 27 novembre 2005, publiée au Journal Officiel du 2 décembre 2005, ne permettent pas, malgré la très forte implication de nos services (infrastructures, collèges, DGAS, DRH), de préparer les évolutions qui devraient se produire dès janvier 2006, causées principalement par la mise en place de la décentralisation, si on peut appeler cela décentralisation, et les transferts massifs de personnels que les Départements seront appelés à assumer. A ce sujet, je voudrais rassurer, quoi que cela ne soit pas mon objectif premier, mais faire savoir à ceux qui hier nous incitaient à anticiper, à savoir nous projeter dans l'avenir, sur le fait que les responsables, les personnels du Conseil Général, des directions concernées demain, notamment au niveau de la Direction des collèges, ont rencontré les principaux de collèges. Nous avons rencontré les représentants des principaux de ces collèges, des services, des personnels, des gestionnaires, pour identifier ce qui était la situation actuelle et de quelle façon l'Education Nationale répondait aux besoins de fonctionnement. Nous avons opéré de la même manière en direction des syndicats de l'Equipement, des représentants du personnel de l'Equipement, pour échanger autour d'eux, malgré l'absence de texte, sur ce que pourrait être le devenir.

Dans quelles conditions financières ? Dans quel contexte de lisibilité de l'avenir professionnel des agents concernés ? Dans quelle conception du service public ? Avec quel respect des lois de décentralisation et pour la responsabilité des élus des collectivités territoriales auprès du citoyen ?

Avec plus de 4.000 agents, le Département est aujourd'hui un employeur important. Avec près de 2.000 nouveaux personnels, passant ainsi le cap des 6.000 employés, nous deviendrons un employeur considérable. Ces transformations importantes seront marquées par l'arrivée de nouveaux personnels, avec des causes multiples :

- Les transferts anciens et nouveaux de personnels appartenant à l'Etat. Ainsi, les personnels de la DDE (partition et décentralisation des routes nationales), les personnels techniques de l'Education Nationale (ATOS), personnels de la DDE logement dans le cadre de la délégation de compétence des aides à la pierre, les personnels de l'Etat dans le cadre de la départementalisation du RMI, ceux appelés à rejoindre la Maison départementale du handicap, et on nous disait que ce matin se tenaient encore des négociations, des discussions, par rapport à des mises en oeuvre au 1^{er} janvier 2006. Quelle place a l'anticipation en terme de gestion de ressources humaines ?

- Les réorganisations internes, engendrées par la volonté de développer de nouvelles politiques ou de répondre à de nouveaux besoins en matière de gestion ou d'expertise. Nous avons évoqué déjà depuis hier : Agenda 21, développement durable, méthodologie, logement, insertion professionnelle.

- Les personnels induits, dont le recrutement est le résultat de l'accroissement des effectifs (besoins en ressources humaines, besoin en personnel de maintenance, d'entretien, d'accueil...).

Il faut souligner que ces arrivées massives auront sans doute pour conséquence la modification du poids des filières. En effet, la filière technique pourrait devenir la plus importante au sein du Département.

Des départs en retraite qu'il faut accompagner et anticiper puisque d'ici 2012, près de 50 % des personnels seront concernés. Dès cette année, une réflexion en terme de gestion prévisionnelle s'est imposée, afin de prendre en compte tout de suite cette évolution et envisager des remplacements cohérents, adaptés aux besoins nouveaux. Ils doivent aussi être l'occasion d'une mobilité professionnelle, d'une évolution de carrière, d'une valorisation des compétences, de la construction de parcours professionnels pour nos agents.

En forte relation, avec les perspectives concernant l'évolution des personnels, l'hébergement des services est amené à subir de fortes pressions. C'est dans cet esprit, que nous devons d'abord entretenir notre patrimoine et réaliser les travaux qui s'imposent pour un hébergement fonctionnel de nos personnels. La loi et l'éthique l'exigent. C'est par exemple l'objet de la réfection du système de climatisation de l'Hôtel du Département que nous réaliserons en 2006, pour autant cependant que nous ayons la réponse de l'Etat quant à la part financement qui lui incombe et au calendrier de mise en œuvre pour reloger les services. En l'occurrence, la volonté que nous avons affirmé dès 2005 en la matière se trouve contrariée par les atermoiements des services de l'Etat.

Nous devons aussi poursuivre nos programmes d'extension : les Archives Départementales bien sûr, et l'extension de l'Hôtel du Département pour lequel, Président, vous devriez pouvoir poser la première pierre au début de cette année 2006, le jour de la Chandeleur, c'est symbolique, le 2 février 2006 à 11 heures. Ce projet participe à des objectifs de Développement Durable :

- Maîtrise des dépenses publiques car cet investissement coûtera moins cher que le prix des locations qui nous seraient indispensables. Nous versons actuellement 1.986 M€, valeur 2005, en location, avec amortissement sur 30 ans 2.062 M€/an pour un bâtiment qui sera notre propriété et qui permettra de regrouper les services.

- Des coûts de fonctionnement mieux maîtrisés par le regroupement des services, tant au niveau de l'entretien que dans les moyens humains pour les faire fonctionner.

- L'utilisation de matériaux et de procédés qui respectent l'environnement et les ressources naturelles, dans le cadre des normes de Haute Qualité Environnementale, et avec une attention particulière sur des matériaux se traduisant par des économies d'énergie, paraissent s'imposer à nous, avec l'emploi de la géothermie, la récupération de l'eau de pluie, l'éclairage maîtrisé et les matériaux recyclables.

Nous faisons ici Monsieur le Président ce que nous annonçons et ce que nous demandons également de faire aux autres.

Un mot aussi sur le déplacement des Agents. La réflexion engagée à ce sujet commence à porter ses fruits, 500 abonnements Connex fin 2004, 750 en fin 2005. Nous encourageons fortement les transports collectifs et l'inter-modalité des réseaux. Nous souhaitons prioriser les stationnements entre les personnels et ainsi adapter la prise en compte et en charge des déplacements de nos agents. Nos agents ! plutôt les agents de la collectivité départementale dans leurs missions si diverses, avec l'implication réelle de la quasi-unanimité d'entre eux dans les tâches que nous leur confions, dans leurs responsabilités importantes, quant à la mise en œuvre des compétences réglementaires ou volontaristes de notre Conseil

Général. Dans le contexte évoqué au début de mon propos, je voudrais les saluer tous, chacun dans sa fonction, dans son statut. Vous me permettrez de remercier très sincèrement tous les collaborateurs de la Direction de Patrimoine en charge des travaux d'extension des bâtiments ; du Service Intérieur dont les tâches ne sont pas toujours les plus spectaculaires, mais qui font que nos locaux soient entretenus, disponibles pour les agents auxquels ils sont destinés ; de la Direction des Ressources Humaines dont l'ensemble des agents aux effectifs contraints s'investissent tout en assurant la gestion courante. Chaque mois 4500 bulletins de salaires intégrant les évolutions d'indice, de statut, du nombre d'heures, mais aussi dans des chantiers nombreux surgissant de manière plus qu'impromptue, confère le début de mon propos et les dates des courriers qui nous sont adressés par l'Etat, avec des délais imposés sur le statut applicable aux agents par exemple, en quinze jours le réexamen au niveau de la catégorie C des avancements. Mes remerciements aussi, et surtout mon admiration réelle pour la capacité d'assimilation, de travail, de réactivité de la Direction des Ressources Humaines et de l'ensemble de ses collaborateurs pour nous assister dans le transfert à venir des personnels de l'Etat, TOS, DDE, RMI, Maison du Handicap...

Je vous remercie de votre attention et vous propose d'examiner les divers dossiers spécifiques.

HEBERGEMENT DES SERVICES

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Le rapport qui est soumis, vise à inscrire les crédits nécessaires aux opérations relatives à l'hébergement des services. Pour l'année 2006, elles sont au nombre de quatre et concernent :

- La réfection du système de climatisation de l'immeuble commun, abritant les services du Conseil Général et de la Préfecture de la Gironde pour laquelle sont proposés 10 618 489 € en AP et 105 029 € en CP.

- Le réaménagement de la Croix du Palais pour 500 000 € en AP et 450 000 € en CP.

- L'extension de l'Hôtel du Département, dont les travaux devraient débuter prochainement. Sont inscrits 21 135 686 € en CP pour les travaux, le mandataire travaux et l'assurance.

- L'extension des Archives Départementales dont les travaux débiteront en mai prochain. Sont proposés 6 012 170 € en CP pour les travaux et 120 000 € pour l'assurance dommages ouvrage.

En conséquence, Monsieur le Président du Conseil Général nous demande d'adopter les crédits nécessaires à la mise en œuvre des programmes mentionnés ci dessus figurant dans le projet de budget primitif 2006 et qui s'élèvent à en dépenses 11 031 917 € en AP et 28 037 410 € en CP et en recettes 3 128 527 € en CP

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter ci-après, les propositions financières pour le BP 2006, concernant notre politique de Ressources Humaines.

I – L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL

Les dépenses liées aux rémunérations, charges et déplacements des personnels titulaires et non-titulaires s'élèveront à 119.044.259 € comprenant :

- Des créations de postes, afin de faire face aux transferts de compétences et besoins de service dont le financement provisionné correspond à 80 postes en coût moyen sur une année pleine.

- Le GVT propre aux évolutions de carrière.

- La refonte et la revalorisation des échelles de catégorie C, ainsi que la répercussion des différentes revalorisations indiciaires intervenues sur 2005.

- Le versement d'une indemnité forfaitaire pour les déplacements à l'intérieur de la résidence administrative.

Les dépenses liées aux frais annexes de gestion du personnel, y compris les frais d'annonces et les frais liés aux mesures d'assistance et d'accompagnement individuel, sont prévues pour 1.667.046 €.

Total Dépenses en personnel = 120.711.305 €

Total Recettes en personnel = 636.745 €

**II – LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
ET ORGANISATION DES SERVICES**

Cela concerne :

- le financement d'actions notamment tournées vers les formations en hygiène et sécurité, les formations liées aux nouvelles modalités d'organisation des services et de prise en charge des nouvelles missions correspondant aux transferts des compétences,

- les frais de location de salles, d'organisation des concours, et de bourses d'études,

- la formation initiale des assistantes maternelles (doublement du nombre d'heures), pour un montant de 1.842.534 €.

III – LA COMMUNICATION ET LES PRESTATIONS ET RELATIONS SOCIALES

Ces prévisions budgétaires d'un montant de 2 186 901 € se déclinent autour :

- des prestations sociales en faveur du personnel,
- le restaurant inter-administratif pour lequel nous avons de lourdes discussions avec l'Etat ,
- le service social,
- le cabinet de médecine préventive et professionnelle,
- la participation aux abonnements de transport Connex, afin de répondre à la problématique du stationnement et à l'application du plan de déplacement urbain élaboré par la CUB,
- la communication interne : élaboration d'un plan de communication accompagné de la modernisation des outils pour favoriser une information de proximité sur les actions du Département et la vie des agents.

Ainsi, en conclusion, Monsieur le président nous demande d'adopter le projet de budget primitif pour la gestion des personnels départementaux qui s'élèvera à 124.740.740 € en CP en dépenses et 636.745,60 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Alain RENARD :

Je voudrais, en complément de ce rapport, saluer l'effort de rigueur qui a présidé à l'évaluation en terme de moyens humains complémentaires à mettre à disposition de nos services. L'analyse a été faite de manière concertée, bien sûr, à la fois à l'intérieur des services, entre directions avec les élus, mais aussi en ayant conscience que le contexte dans lequel nous devons aborder les années à venir nous crée des obligations par rapport à nos concitoyens, mais nous crée des charges par rapport aux dispositions prises par l'Etat.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

CREATIONS DE POSTES

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

L'année 2006 sera particulièrement marquée par la mise en place de la décentralisation et les transferts de personnels. Pour y faire face, les directions les plus concernées (Direction des Ressources Humaines, Direction des Collèges, Direction des Infrastructures, Direction Générale des Actions Sociales) ont dû s'organiser ; il convient dans le cadre de ce budget d'achever de les doter des moyens nécessaires à leurs nouvelles responsabilités.

D'autre part, on observe aussi une mobilisation importante tournée vers les politiques de développement social, les questions de logement et de maîtrise foncière, la nécessité de réaliser un programme de bâtiments sociaux.

Par ailleurs, d'autres directions verront leur organisation modifiée, pour achever de prendre en compte l'évolution de la politique du Conseil Général en faveur de la jeunesse.

De même, la Bibliothèque Départementale de Prêt a conduit sa réorganisation et peut à présent mettre en œuvre le Plan départemental de la lecture publique.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, implique la mise en place dès le 1^{er} janvier de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, et nous conduit en 2006 à faire des efforts importants pour ce secteur.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose les créations de postes suivantes détaillées dans le rapport de présentation :

Pour la DGSD : 5,4 postes

- 2 postes de catégorie A (filiale administrative)
- 0,40 poste de catégorie A (filiale médico-sociale)
- 3 postes de catégorie B (filiale administrative)

Pour la DGAD : 1 poste

- 1 poste de catégorie A (filiale administrative)

Pour la DGAC : 9 postes

- 1 poste de catégorie A (filiale administrative ou culturelle)
- 6 postes de catégorie C (filiale culturelle) (BDP nouvelle organisation)
- 2 postes de catégorie C (filiale technique)

Pour la DGAT : 8 postes

- 2 postes de catégorie A (filière administrative)
- 1 poste de catégorie A (filière technique)
- 2 postes de catégorie B (filière technique)
- 1 poste de catégorie B (filière administrative ou technique)
- 1 poste de catégorie C (filière administrative)
- 1 poste de catégorie C (filière technique)

Pour la DGAJ : 3 postes

- 3 postes de catégorie A (filière administrative)

Pour la DGAF : 3 postes

- 1 poste de catégorie A (filière technique)
- 2 postes de catégorie C (filière administrative)

Pour la DGAS : 42 postes dont :

- 8 postes dans le cadre de la mise en place de la MDPH
- 8 postes afin de renforcer les équipes des CMS du fait de la montée en charge de la précarité
- 5 postes au titre de la DEF dont 4 postes sur les territoires pour encadrer les référents enfance
- 5 postes à la DPLE
- 5 postes à la DAS
- 11 postes à la DPAH (hors MDPH)

Soit par catégorie

- 3 postes de catégorie A (filière administrative)
- 1 poste de catégorie A (filière administrative ou médico-sociale)
- 9 postes de catégorie A (filière médico-sociale)
- 1 poste de catégorie B (filière administrative ou technique)
- 3 postes de catégorie B (filière administrative ou médico-sociale)
- 9 postes de catégorie B (filière médico-sociale)
- 16 postes de catégorie C (filière administrative)

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT. Toutefois, pour tenir compte des impératifs d'organisation des services, en particulier dans le cadre des transferts de compétence, et au vu des contributions financières, annoncées par les services de l'Etat ainsi que des transferts de financement sur des actions reprises par le Conseil Général, la Commission Ressources Humaines propose de retenir les créations nouvelles suivantes :

- DGAC :

- 1 agent de catégorie A, filière administrative, chargé de communication, sur des fonctions de rédaction des supports de communication du Conseil Général.

- DGAJ :

- 1 agent de catégorie A, filière administrative, chargé du contrôle des comptes EPLE, Etablissement publics locaux d'Education, et des ½ pensions dans le but de donner au

Département des moyens de fixer les tarifs et participation des parents pour les ½ pensions, nouvelle responsabilité.

- 1 agent de catégorie B, filière administrative, pour assurer, dès le 1^{er} semestre 2006, le suivi des 104 conventions annuelles avec les EPLE.

- 1 agent de catégorie C, filière administrative, pour assister le correspondant DGAJ/DRH sur les procédures de remplacement des TOS dans les collèges.

- DGAS - DAS :

Pour permettre au Département d'assurer dans les meilleures conditions le dépistage auprès des jeunes enfants et l'évaluation des candidates assistantes maternelles à titre permanent.

- Augmentation de 1,50 ETP de psychologues de PMI répartis comme suit :

- 2 postes de 70 à 100 %

- 1 poste de 70 à 80 %

- 1 poste de 60 à 100 %

- 2 postes de 60 à 80 %

La réalité des besoins exprimés auraient dû nous conduire à créer 3,5 ETP.

- DGSD - DRH :

Pour faire face à l'arrivée des nouveaux effectifs transférés et pour assurer leur prise en charge, le rapport fait état de 0,40 ETP de médecins du travail. Il s'agit d'une augmentation de la globalité du temps de travail de l'équipe des médecins du travail, afin de disposer d'un ETP total de 2 postes au lieu de 1,60.

Pour les TOS, cette procédure commence au 3 janvier 2006. Et c'est à cette date qu'on risque recevoir les premiers coups de fils pour nous faire état de l'absence au travail de TOS. Il faudra qu'on prenne déjà ce jour-là les premières dispositions pour assurer la continuité du service dans les différents collèges. C'est ce que j'appelle travailler dans la bouteille à l'encre.

Enfin, je rappellerai à cette occasion, qu'en prenant en charge les TOS, nous allons devoir notamment leur appliquer une des règles fondamentale qui existent au sein de notre collectivité territoriale, c'est d'accéder à la médecine du travail.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Nicolas FLORIAN :

J'imagine que tout cela a été regardé dans le détail. Je m'attends de suite à la réaction d'Alain Renard qui va me dire que si j'étais venu lors de la dernière commission, j'aurais peut-être pu avoir plus de renseignements. Nous nous abstenons pour une raison, à savoir qu'effectivement il faut se préparer à un certain nombre de transferts. Maintenant on nous a expliqué hier et aujourd'hui qu'il y avait encore des négociations en cours. Attendons de voir l'évolution et la finalité de ces négociations tant au niveau de la DDE que du personnel COTOREP, avant de se lancer dans une politique de recrutement. Donc nous nous abstenons parce qu'on imagine que tout cela a été calculé, eu égard à ces négociations qui sont en cours.

Alain RENARD :

J'entends la suggestion de Nicolas Florian. Je n'avais pas mentionné qu'il était absent parce que je suppose qu'il a eu de bonnes raisons. Ce que je voulais lui proposer, c'est qu'on attende le 5 janvier pour voir le résultat des négociations et que l'on fasse état aux différents responsables d'établissements des collègues que nous ne remplaçons pas parce que nous n'avons pas encore la réponse. Je lui suggère que nous puissions nous retrouver entre Noël et le 1er janvier pour savoir finalement combien l'Etat va mettre de personnel à disposition sur la Maison du Handicap. Il y a des propositions qui sont faites et il faudra répondre, et je me vois mal très sincèrement dire à nos personnels, qui au 1er janvier seront appelés pour remplacer les effectifs TOS, que nous ne répondrons pas.

Très sincèrement les dates que j'ai mentionnées tout à l'heure prouvent bien que nous avons pris en considération jusqu'au bout, dans le cadre d'une préparation de ce qui allait venir, ce qui était indispensable de mettre en œuvre. Et croyez bien que nous serons très attentifs pour savoir quel sera le niveau de réponses de l'Etat. Il nous sera tout à fait agréable de constater qu'un certain nombre de postes ouverts seraient éventuellement financés par l'Etat. Je rappelle pour mémoire l'observation sur la Maison du handicap, où la mise à disposition du personnel est basée sur le volontariat, et en tout état de cause le 2 janvier au matin, il faudra accueillir les personnes handicapées, et peut-être que la négociation ne sera pas terminée.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A LA MAJORITE, abstention de l'opposition.

Alain RENARD :

J'attire l'attention de l'ensemble de mes collègues sur le fait qu'on nous a remis un guide de gestion des personnels TOS des collègues, ce qui prouve que très concrètement nos services ont travaillé.

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
Transformations d'emplois**

Rapporteur : Alain RENARD

Mesdames, Messieurs,

Au titre du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille il convient d'adapter les effectifs de ce dernier aux missions qui lui incombent. En conséquence, Monsieur le Président nous propose :

1. la création d'1 emploi de Médecin Psychiatre à Temps non complet 60,
2. la transformation d'1 emploi d'Agent d'Entretien Spécialisé en 1 emploi d'agent d'Entretien Qualifié,
3. la transformation de 5 emplois d'Agents de Service Hospitalier en 1 emploi d'Aide Soignante et 4 emplois d'Agents d'Entretien Spécialisés.

AVIS DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT :

Je vous remercie. On va lever la séance. Elle reprendra à 14 h 30.

La séance est levée à 13 heures.

Le Secrétaire de Séance,

**Bernard DUSSAUT
Sénateur de la Gironde**

Le Président du Conseil Général,

**Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde**

